



SOIS
STAGE

ACTUALITE

Charte des stages



SNESUP POINT.COM

Congrès de Dunkerque



ENTRETIEN

Bruno Julliard



INTERNATIONAL

Forum Social Européen

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 545 MAI 2006

le snesup



DOSSIER

Des études au métier

André Pellen

Université Rennes I

Si je vous écris, c'est parce que cet article paru (n° 544, page 13, NDLR) me choque profondément. En effet lorsque vous parlez de l'adéquation entre les études et le monde du travail, vous dites que grâce aux PPP, aux stages et aux jobs étudiants, l'université forme nos étudiants à leur vie professionnelle future.

1. Les PPP : certes l'idée est généreuse et louable mais dans la réalité ces projets sont bidons, mal vécus par les étudiants et complètement inutiles. Bien sûr, vous en trouverez des géniaux et passionnants mais la plus grande majorité d'entre eux sont archi nuls. Si je vous dis qu'ils sont irréalisables faute de moyens et de temps, le ministère profitera de cet argument pour diminuer les cours, TD, TP des formations pour les remplacer par ces projets. Remarque : de nombreux étudiants appellent ces projets « Putains de Projets Pourris ».

2. OK pour les stages.

3. La cerise sur le gâteau, vous intégrez les jobs dans la formation des étudiants, dans ce cas, vive la précarité. Plus les étudiants seront en difficulté financière, plus ils devront prendre un job et plus ils seront formés. À quand une UE McDo, baby siter ou caissier(e) dans nos formations ?

Il est temps d'ouvrir les yeux. ●



© Oleg Prikhodko

Marcel Brissaud

Merci pour l'hommage fait à Jacques Latrille. J'ai connu Jacques lorsqu'il était à la Conférence des Présidents, puis plus tard j'ai travaillé avec lui quand il est devenu directeur de Cabinet de Jacques Lalite au ministère de la Santé. Nous avons organisé des réunions de travail très difficiles entre l'enseignement supérieur et le ministère de la Santé, puis en février mars 1983 un colloque à Lyon où j'avais eu le plaisir de l'accueillir, sur la gestion des systèmes de santé, puis à Paris au plan national. C'était un militant de très grande qualité. ●

Christine Peyrard

Université de Provence

Je me permets de m'étonner que, un mois avant les grands événements de mars 2006, le comité de rédaction de notre Mensuel ait trouvé trop polémique le « chapeau » que j'avais rédigé sur : « La Révolution française : combats d'hier, et combats d'aujourd'hui » pour introduire succinctement la demande de droit de réponse au *Monde* qu'avait rédigée Michel Vovelle (après ma pétition, consultable sur le site de Gérard Noiriel : comité de vigilance face aux usages publics de l'Histoire) et non publiée par ledit journal. Le comité a préféré publier un « entretien » avec ce dernier. Soit. Néanmoins, quand on est syndiquée depuis plus d'un quart de siècle et qu'on souhaite (une fois, seulement) relier les combats d'hier à ceux d'aujourd'hui, il faudrait que l'action syndicale soit conséquente avec ses principes, également, sur ce point (les autres, je les approuve). ●

FORMULAIRE 2005/2006

ADHÉSION RENOUELEMENT MODIFICATION

M. / Mme / Mlle **Nom**

Prénom

Tél. (domicile/portable)

Établissement et Composante

Année de naissance **Tél./Fax** (professionnel)

Discipline/Sec. CNU **Catég./Classe**

Unité de recherche (+ organisme)

Courriel (très lisible, merci)

Adresse Postale (pour presse et courriers)

Date et Signature

Si vous choisissez le **prélèvement automatique**, un formulaire vous sera envoyé à la réception de votre demande et vous recevrez ensuite confirmation et calendrier de prélèvement. **La cotisation syndicale est déductible à raison de 66 % sur vos impôts** sur le revenu. **L'indication de votre adresse électronique usuelle** est de première importance, pour une information interactive entre le syndicat et ses adhérents, tant pour les questions générales, que pour le suivi des questions personnelles.

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-11 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.

le snesup

**MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-
Saint-Denis, 75010 Paris
Tél. : 01 44 79 96 10

Internet : www.snesup.fr

Directeur de publication :

Guy Odent

Rédacteurs en chef :

François Bouillon,

Gérard Lauton,

Anne Mesliand

Coordination des rédactions :

Jean Fabbri, Anne Mesliand

Secrétariat de rédaction :

Latifa Rochdi

CPPAP : 0 III 507698 D 73

ISSN : 245 9663

Conception et réalisation :

CAG, Paris

Impression :

SIPE, 85, rue de Bagnolet

75020 Paris

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,

Clotilde Poitevin,

Tél. : 05 65 11 00 79,

clotilde.poitevin@wanadoo.fr

Illustration de couverture : © Istockphoto/Dmitry Bezkorovayn

Tenir le cap



→ par Jean Fabbri, *Secrétaire Général du SNESUP*

C'est dans tous les sens de ce titre que s'ouvrira le Congrès d'étude du SNESUP le 18 mai. Cap au Nord, pour discuter et débattre, à Dunkerque, des enseignements de la victoire remportée par les mobilisations conjuguées des étudiants et des salariés contre la précarité, jusqu'à l'abrogation du CPE arrachée le 10 avril. Dunkerque, l'un des sites de l'Université du Littoral, nord extrême des implantations universitaires dans notre pays, lieu symbolique pour marquer le nécessaire développement cohérent de l'enseignement supérieur vers toutes les populations, dans une ambition tant d'aménagement du territoire que de dynamique des liens « recherche/formation/qualification/emploi ».

Tenir le cap aussi bien sûr : prolonger les orientations décidées collectivement par nos congrès, dans la confiance que donnent les succès et nos collègues qui, par leur soutien, les valident. Ainsi ce que nous écrivions il y a un mois :

« **Après l'abrogation du CPE** doivent s'ouvrir de véritables négociations sur la formation, la reconnaissance des qualifications, l'emploi et l'insertion professionnelle : un réel statut social

pour les jeunes qui passe par une allocation d'autonomie pour que chacun, quel que soit son milieu social, réussisse ses études et sorte de la dépendance vis-à-vis des petits boulots. Pour tracer cet avenir, il faut relancer massivement l'emploi (privé et public), construire des carrières attractives et répondre aux besoins sociaux. Le défi est immense... »



Le gouvernement secoué par le mouvement social, déchiré d'ambitions personnelles, entraîne dans son affaiblissement l'approfondissement de la crise de la société : de fait tous les choix qu'il opère le sont sans la moindre concertation. C'est flagrant sur les décrets de mise en œuvre de la loi sur la recherche, sur l'intégration et le cahier des charges des IUFM, le socle commun des connaissances, et sur les dispositifs étroitement encadrés de la mission « université-emploi ». C'est aussi que ce pouvoir se dérobe au rapport de force syndical : l'exceptionnelle unité des douze organisations et la puissance des manifestations de mars et avril sont porteurs d'une capacité de remise en cause des orientations libérales sans précédent. Le 11 mai 2006

ACTUALITÉ 4

- Mission **Université-Emploi**
- **Charte** des stages

MÉTIER 7

- **Concours sur emploi :** le parcours du combattant !

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

- Après la **victoire** contre le CPE...
... envisager la poursuite des luttes !
- Brèves

DOSSIER 9

Des études au métier

Y a-t-il en France une inflation des diplômes eu égard aux besoins de l'économie? Analyser les interactions entre le diplôme et l'emploi aide à mieux penser les mécanismes qui génèrent le chômage.



MONDES UNIVERSITAIRES 16

- Habilitations des **Licences Professionnelles**
- Des **études supérieures** au bâtiment
- Un **point de vue** sur l'ANR

ENTRETIEN 19

- Avec **Bruno Julliard**

INTERNATIONAL 20

- Forum social à **Athènes**

CULTURE 21

- Pour une **politique européenne** des langues

TRIBUNE 22

- C'est Pour **Eux**

SNESUP POINT COM 23

- Congrès de **Dunkerque**

ÉPHÉMÉRIDE

10 MAI

1^{re} journée commémorative du souvenir de l'esclavage et de son abolition

15-19 MAI

Congrès du SNASUB

17 MAI

Journée internationale contre l'homophobie

17 MAI

Journée nationale du SNESUP « Formation des maîtres et IUFM »

18-19 MAI

Congrès d'études du SNESUP à Dunkerque

20 MAI

États généraux du parti socialiste à Marseille

24 MAI

Audition du SNESUP par la commission Hetzel

6 JUIN

CNESER habilitations

8 JUIN

Commission administrative nationale du SNESUP

10 JUIN

Lancement des États généraux pour l'avenir des jeunes FSU-CGT-Solidaires-UNEF-UNL-FIDL, ...

13-15 JUIN

60^e congrès de la Fédération générale des retraités (FGR)

19 JUIN

CNESER

MISSION UNIVERSITÉ-EMPLOI

Pour de vraies réponses

→ par François Bouillon

En installant à la Sorbonne, sans dialogue social, la Commission Hetzel chargée de conduire le débat « université/emploi », le Premier ministre persiste dans ses erreurs mais est contraint de reconnaître que les universités manquent cruellement de moyens.

La victoire que le mouvement social a remportée en obtenant le retrait du CPE laisse à la sortie de la crise une Université, un enseignement supérieur, en l'état, avec ses forces et ses faiblesses. Forcés d'avoir en partie répondu sur ces dernières décennies, par la diversification de ses formations, y compris professionnalisantes, à la demande sociale d'élevation des qualifications grâce à la mobilisation des personnels ; faiblesses de la démocratisation qui est en panne et d'un accès et d'une réussite qui restent inégalitaires, de la dégradation de la condition étudiante, qui tiennent notamment à la misère des universités.

La lutte contre le CPE a révélé une crise profonde de la société qui ne remet pas en cause les missions des universités, jamais attaquées par les étudiants. Pour autant, il y a une crise spécifique des universités tant du point de vue de la lutte contre les échecs que du point de vue matériel. Le statu quo est impossible et nous avons fait en ce sens, avec l'UNEF notamment, des propositions de transformations qualitatives et quantitatives dans le Manifeste rendu public en avril 2002.

Au plan des financements, le 10 avril, dans la tourmente qu'il avait lui-même déclenchée, le Premier ministre a dû le reconnaître : « les moyens matériels ne sont pas à la hauteur de notre pays... Depuis des décennies, nous n'avons pas fait ce qu'il fallait pour que les universités puissent fonctionner normalement ». C'est pourquoi, les déclarations, promesses ou annonces du Premier ministre à la Sorbonne, le 25 avril, lors de l'installation de la commission présidée par le recteur Hetzel, portent malgré tout la marque du puissant mouvement. Certes notre expérience récente des commissions et grands débats (Thélot et

Recherche) nous a échaudés. Certes, le gouvernement essaye par ce débat sur Université/emploi de reprendre la main. Mais surtout, les termes du débat proposé sont, sur la forme et sur le fond, très insuffisants et dangereux. Le gouvernement persiste dans son déficit de dialogue social en lançant cette opération sans quasiment aucune concertation préalable. Il propose de développer les contestables « bourses au mérite ». La composition de la commission Hetzel évince les organisations représentatives (cf. encadré). Enfin, vouloir réduire l'université aux trois thèmes de l'orientation des étudiants, de la professionnalisation du LMD, de l'alternance, c'est biaiser le débat nécessaire et véhiculer une

conception utilitariste de l'université, qui nie pour une part ses missions de formation intellectuelle, scientifique, culturelle et professionnelle et qui peut être porteuse de graves dérives.

Le Premier ministre tente aussi à cette occasion de remettre en selle les projets libéraux de renforcement de la « gouvernance » même s'il parle seulement de « renforcer les moyens de gestion et d'administration des universités ; d'« autonomie » même s'il ajoute aussitôt que « ce n'est pas un sujet que nous pourrions régler au cours des prochains mois. Nous avons d'abord des problèmes matériels et financiers » ; de « financement » en parlant de la mise au point « d'un système plus performant et plus équitable ».

À la Sorbonne, il fut surtout question de l'université et fort peu au demeurant de l'emploi. Et ce n'est pas un hasard si les ministres ont plus volontiers parlé d'un « pacte entre l'université et les Français » que d'un véritable « pacte pour l'emploi » dont le pays aurait bien besoin. Le Premier ministre a promis un « plan de

▼
**À La Sorbonne
il fut surtout question
de l'université
et peu de l'emploi**
▲



Avoir des ambitions scientifiques, culturelles et professionnelles pour l'Université.

« rénovation de l'immobilier universitaire » (locaux, logement étudiant, bibliothèques, matériel informatique), dans la continuité probablement du plan U3M dans lequel, dit-il, l'État prendra toute sa place. De même, il annonce une augmentation des bourses de mobilité à l'étranger, une poursuite des bourses pendant trois mois après la fin des études pour s'insérer dans l'emploi et la création d'une « allocation de tutorat ». Dans cette optique il voudrait que soit défini un système d'attribution des bourses « le plus juste possible », arrêté avant la fin du mois de mai. Et si la Commission Hetzel remet à la mi-juin un rapport d'étape c'est pour que des décisions soient prises qui puissent être prises en compte dès la loi de finances 2007. Si elles étaient confirmées, ces annonces seraient un premier acquis des luttes de

la communauté universitaire contre le CPE. Mais elles sont totalement insuffisantes eu égard à un véritable plan de transformation et de développement de l'enseignement supérieur rattrapant les retards et améliorant les conditions d'études des étudiants et l'activité de recherche des universités, grâce à une programmation pluriannuelle de recrutement d'enseignants du supérieur et de personnels IATOS, de réduction des charges de travail des enseignants et des personnels et de la précarité. Pour obtenir les mesures d'urgence et provoquer le réel débat nécessaire, le SNESUP appelle à la poursuite de la mobilisation et à l'intervention à tous les niveaux, y compris dans le cadre de la discussion engagée par la commission d'avril à octobre 2006 : régions, universités, CA, CEVU... ●

COMPOSITION COMMISSION HETZEL

- Laurence Baret, DRH au sein du groupe Danone
- Françoise Bevalot, ancienne présidente de l'université de Besançon
- Hervé Baussard, président de l'université Lille-I
- Marie Duru-Bellat, professeur à l'université de Bourgogne
- Françoise Fressoz, journaliste aux *Échos*
- Françoise Holder, administratrice du groupe Holder (Boulangeries Paul)
- John Keiger, professeur à l'université Salford (Grande-Bretagne)
- Daniel Laurent, conseiller du président du groupe Axa
- Sylvain Lecoq, président du Cercle Vinci
- Philippe Mahrer, directeur du Collège des ingénieurs
- Bernard Masingue, directeur de la formation du groupe Veolia
- Christian Saint-Étienne, professeur à l'université François-Rabelais de Tours
- Géraldine Schmidt, professeur à l'IAE de l'université Paris-I

Les deux rapporteurs de la commission sont Françoise Bouygart, déléguée adjointe à l'emploi et à la formation professionnelle au ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, et Hervé de Monts de Savasse, directeur de l'ONISEP.

Extraits de la lettre de mission de G. de Robien et F. Goulard au recteur Hetzel

Monsieur le Recteur,

Cette commission aura pour mission d'organiser ce débat et d'en assurer la synthèse. Les thèmes suivants devront faire l'objet d'un examen particulier de la commission :

- l'orientation, l'information et l'insertion professionnelle ;
- la professionnalisation des études dans le cadre du cursus « Licence Master Doctorat » ;
- l'apprentissage et le développement de l'alternance.

La commission organisera, à la diligence et avec le concours des recteurs d'académie, des débats sur ces trois thèmes dans chaque académie. Ces débats devront rassembler les Présidents d'université, les élus étudiants, les enseignants, les Conseils des Études et de la vie étudiante des Universités locales, des représentants du Conseil économique et social régional, des élus locaux et notamment des représentants du Conseil régional...

Les travaux de la Commission se dérouleront du mois d'avril au mois d'octobre 2006 avec un point intermédiaire avant la mi-juin 2006 permettant que des premières mesures concrètes soient présentées à un CNESER exceptionnel consacré à l'emploi .../...

Obtenir de véritables garanties pour tous → par Michelle Lauton

Si une charte s'imposait, les conditions de l'élaboration et les insuffisances de celle qui vient d'être signée exigent de remettre l'ouvrage sur le métier ! Avec toutes les organisations...

Le 26 avril, avec un grand battage médiatique, vient d'être signée, sous l'égide du ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle des jeunes et du ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, une « Charte des stages étudiants en entreprise ». Si l'élaboration de cette charte montre qu'il était impossible de continuer à être sourd et aveugle sur les abus en matière de stages, son contenu est insuffisant, comme l'ont dit l'UNEF et Génération Précaire. Ses conditions d'élaboration et de suivi sont inacceptables : de manière précipitée, en plein mouvement contre le CPE, par un groupe de travail qui ne comprenait aucun représentant des organisations syndicales des personnels ni des étudiants des établissements d'enseignement supérieur, ni des organisations syndicales de travailleurs, ce qui a amené l'UNEF à ne pas y participer. De plus, le comité de suivi mis en place n'associe que les signataires⁽¹⁾. Encore un bel exemple de concertation sociale !

Ne sont pas dans le champ d'application les stages dans la fonction publique, les collectivités locales ou les associa-

tions, ainsi que pour les professions réglementées, alors que ces stages sont très nombreux et font l'objet d'autant d'abus que les autres. Ne sont pas non plus concernées les formations dépendant des autres ministères ou de l'essentiel de l'enseignement supérieur privé. Le préambule indique les engagements des diverses parties, l'État s'engageant « à considérer les faux stages comme l'une des priorités de la lutte contre le travail illégal » (mais ne les définissant pas), les autres signataires étant surtout censés faire connaître cette charte. Mais aucune

mesure n'est proposée concernant les entreprises ou les établissements qui ne respecteraient pas cette charte.

L'introduction précise que « les stages ont une finalité pédagogique, ce qui signifie qu'il ne peut y avoir de stage hors parcours pédagogique. En aucun cas un stage ne peut être considéré comme un emploi ». Mais le contenu de la charte n'apporte aucune garantie réelle aux étudiants. Elle s'inspire des « bonnes pratiques », avec leurs limites, en matière de définition et d'organisation des stages, par référence à celles déjà mises en place dans les forma-

Le contenu de la charte n'apporte aucune garantie réelle aux étudiants



tions professionnalisantes. Elle n'est pas contraignante, notamment en matière de durée de stage, de qualification des personnels assurant l'encadrement pédagogique en entreprise, de prise en compte dans le service et la carrière, de validation universitaire, de recours en cas de litige. Elle ne prévoit pas de rémunération, ni même de défraiement ! Et rien ne couvre les stages à l'étranger, alors que l'on veut les multiplier.

D'autres engagements s'imposent, élaborés en associant toutes les parties prenantes. Ils doivent fournir de nouvelles garanties aux étudiants, concernant les modalités de choix du stage, de détermination de son contenu, de sa durée, de son déroulement et de sa validation, ainsi que les conditions de rémunération et de défraiement. Il faut aussi reconnaître le travail du suivi des stages, tant pour les enseignants que pour les personnels d'encadrement. C'est une exigence pour tout stage intégré dans un parcours de formation universitaire ! Au-delà de la modalité d'une charte, cela passe par une traduction réglementaire. Nous voulons y travailler avec les organisations syndicales de travailleurs, les jeunes et les étudiants. ●

COMMUNIQUÉ DE L'UNEF 26/04/2006

Des strass et des paillettes qui ne résoudreont pas le problème de fond

Sur le fond, nous estimons que le problème des stages exige plus qu'une opération de communication et qu'une charte sans contenu ni valeur contraignante. Les abus mis en lumière depuis de nombreux mois ne seront réglés que par une réglementation contraignante qui se traduise par une inscription dans le Code du travail.

L'UNEF a élaboré un projet de réglementation des stages sur la base de trois principes :

- Le stage doit donner lieu à une rémunération dès le premier mois, sur une base de 50 % du SMIC minimum, variant ensuite fonction du niveau de qualification et de la durée du stage. Cette rémunération doit être fixée par la loi.
- La loi doit garantir au stagiaire un encadrement pédagogique, dans l'établissement d'enseignement supérieur et dans l'entreprise.
- Des dispositions contraignantes doivent être prises pour empêcher que des stagiaires ne remplacent des salariés.

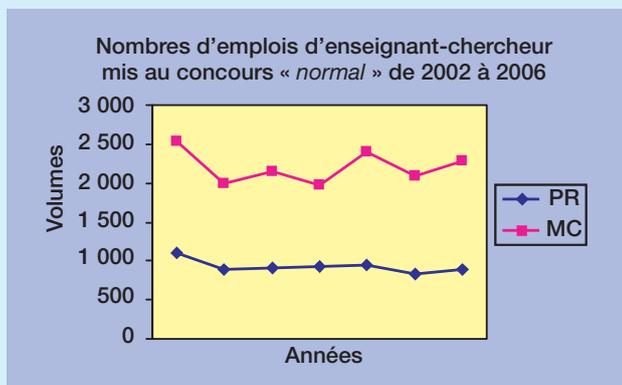
L'UNEF souhaite que des négociations sur les stages soient ouvertes sur ces bases, incluant les organisations étudiantes et professionnelles, ainsi que le collectif de stagiaires « génération précaire ».

(1) Ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes, ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, CPU, CDEFI, CGE, MEDEF, CGPME, UPA, UNAPL, FAGE, PDE, UNI.

Concours sur emploi : le parcours du combattant !

→ par Françoise Albertini
MCF, HDR, Qualifiée en Sciences de l'Information
et de la Communication. Université de Corse

Concourir sur un poste d'enseignant-chercheur est un parcours difficile, au plan scientifique et humain. Notre collègue nous livre, non sans humour, son expérience.



Une carrière se construit progressivement dans ce type de profession où, en permanence, l'avis des pairs va intervenir. Qualifié aux fonctions de PR ou de MCF, le candidat n'a pas fini de franchir la pyramide à gradins parfois, disons-le, semés d'embûches.

Désormais, il n'attend qu'une chose : « répondre au profil », « retenir l'attention de la Commission de Spécialistes », « être auditionné ». Souvent les Universités désireuses de garder leurs personnels préparent des postes afin d'assurer une promotion locale. Le concours a bien lieu, la procédure est respectée, les candidats sélectionnés et, au final, l'heureux élu est quel qu'un de la maison. Mais ce n'est pas toujours le cas, alors le tour de France commence. Une fois la publication des postes repérée, il faut cibler, ajuster, postuler. On aura pris soin, au préalable, de joindre une personne-ressource et de se présenter d'abord téléphoniquement. D'une certaine manière, il est d'usage de tâter le terrain. Le dossier ne suffit pas. Il convient de s'investir personnellement et d'investir financièrement. On paie, à tous les sens du terme. Le candidat n'a pas à se plaindre quand il sillonne la France pour se présenter. L'administration n'a jamais pensé à lui rembourser les frais, seuls « les honneurs comptent ». Pourtant, la communication est encore fondamentalement une activité anthropologique et l'homme a besoin de liens, toujours. La position du candidat est inconfortable par définition,

certes mais, il n'a pas le choix, il lui faut plonger.

L'INSTITUTIONNEL ET LE DOMESTIQUE

À côté de l'aspect administratif il y a tout ce qui ne se dit pas, qui pèse lourd : la logistique domestique. Rien à voir avec « le scientifique », nous sommes dans « l'humain » cette fois. Comment dire à son conjoint « tu sais, il y a un poste à l'autre bout de la France ou sur une île lointaine » sans l'effrayer à l'idée d'un déménagement de la Famille ? Eh oui, l'appartement, les enfants scolarisés, les activités des uns et des autres, les copains – grands et petits –, les parents et beaux-parents parfois âgés, etc. Il faut alors voir « com-

ment on gère tout ce petit monde », et ces préoccupations sont, dans le monde du travail, du domaine de l'inavouable. Il faut « être au top » dans tous les secteurs, la concurrence est dure, et laisser « les complications » à la porte du temple.

Aussi mettons « la vie » entre parenthèses pour rejoindre l'Institution. Là « tout est possible », comme disent nos collègues italiens. Les cas de figure peuvent être très différents, voire polairement opposés. Lambda aura une carrière fulgurante, simple, toute tracée, le poste est pour lui et « ça va de soi », Bêta – malgré un dossier scientifique « en béton » – verra toutes les promotions lui passer sous le nez, pour lui tout est plus compliqué

Il convient de s'investir personnellement et d'investir financièrement

« il est très compétent mais... ». Et derrière ce « mais », on peut mettre n'importe quoi. C'est selon...

Fort heureusement tous les cas de figure ne sont pas similaires à ceux que nous venons de signaler. Il y a des situations intermédiaires, plus ordinaires, « normales ». En toute équité et dans la sérénité, la Commission tranche : elle est « souveraine » !

Quoi qu'il en soit, le candidat doit savoir que chaque situation est particulière et obéit

à une logique propre, laquelle lui est souvent inaccessible. Là « prier les dieux » ne suffit pas, il faut encore convaincre...

BIEN REÇUE... NON RETENUE !

« Hachdérivée » en juin 2004 et qualifiée aux fonctions de Professeur par le CNU 71 depuis mai 2005, j'ai eu la chance d'être retenue et auditionnée sur un poste de PR dans la foulée, l'an dernier. L'université de Grenoble III, l'ICM, le GRESEC, j'ai été très impressionnée et très flattée d'être convoquée pour une audition, moi l'insulaire, « la Corse » qui travaille chez elle en milieu hostile. J'ai été bien reçue à Grenoble, et enfin considérée. Devant la Commission, j'ai pu plaider mon dossier et répondre aux questions posées. La diversité des thématiques abordées – de la question insulaire à la logistique personnelle, en s'attardant bien sûr sur des questions d'ordre épistémologique et donc plus scientifique, rien n'a été édulcoré. La commission m'a bien reçue, elle m'a « entendue ».

Pourtant au final, un autre candidat a été retenu. Ayant sympathisé dans le couloir quelques minutes avant l'audition, je n'ai pas manqué de lui envoyer un mail de félicitations. Sincèrement cet homme, qui a été un temps mon « concurrent », méritait bien d'être promu ! ●



Course d'obstacles
... pas toujours
à armes égales !

Après la victoire contre le CPE, il s'agit d'organiser la suite de l'année universitaire sans pénaliser personne. Et d'envisager la poursuite des luttes !



Université
Michel de Montaigne
Bordeaux 3

→ par Rémy Chapoulie,
secrétaire de section

Suite à une forte mobilisation des étudiants sur le site de Bordeaux 3, un des derniers bastions contre la loi sur « l'égalité des chances » est tombé le 24 avril 2006, le lendemain de la dernière rencontre de la coordination nationale qui se tenait justement à Bordeaux 3 (on pouvait y voir un dernier baroud d'honneur). Le vote consultatif organisé par l'administration s'est conclu en faveur de la reprise des activités à 82 %. Aucun bris de glace, aucune violence, juste un petit tag en façade... Les étudiants ont parfaitement maîtrisé leur bataille ! Bravo, c'est grâce à eux que...

Côté personnels Iatos : du soutien, mais beaucoup de lassitude à la fin. Côté enseignants-chercheurs, un réel soutien de la part de beaucoup (on ne mentionnera pas les autres...) : une petite AG puis une plus grande AG, puis la création d'un « groupe de contact » réunissant des étudiants du comité de mobilisation, des membres de l'équipe présidentielle et des élus presque tous du SNESUP. L'objectif, après la chute du CPE et d'interminables discussions, fut atteint : organiser des jours de reprise post-blocage, modifier les contenus des examens et décaler le calendrier, créer une commission de recours... et donc, et surtout, chercher à ne pénaliser personne ! ●



Université
du Maine

→ par Jeffrey Hopes, cosecrétaire de section

À l'image du mouvement – très suivi – au Mans, la reprise des cours s'est décidée de façon démocratique : le vendredi 7 avril une AG de plus de 800 étudiants a voté la fin des blocages pour la semaine suivante, vote confirmé le 14 avril. Enseignants et personnels ont cherché des solutions pour que les étudiants ne soient pas pénalisés : rattrapages, documents en ligne, aménagements du contrôle continu. Aux UFR Sciences et Lettres une semaine de cours supplémentaire a été programmée après les vacances de printemps. Au Mans la deuxième session se déroule fin juin, et il a été convenu d'utiliser le dispositif de cours d'accompagnement entre les deux sessions pour aider à combler des lacunes éventuelles. ●

→ par Anne Joulain, secrétaire de section

Après sept semaines de grève et blocage de l'Université de Poitiers (les principaux sites), les 2 500 étudiants réunis en assemblée générale mardi 11 avril ont voté la reprise des cours (1 400 pour, 1 200 contre). Les cours ont effectivement repris dès le lendemain matin, dès 8 h 15 en sciences. Les situations sont très diverses en fonction des UFR, des niveaux voire des disciplines. Le calendrier va être modifié (CA du vendredi 5 mai), les sessions d'examens décalées afin que les étudiants suivent l'ensemble du programme prévu et qu'ils soient évalués uniquement sur les cours suivis conformément aux motions votées en CA et CEVU.

Ainsi pour les L1 et L2 les deuxièmes sessions sont décalées après les vacances d'été. Un comité de suivi tripartite (étudiants-enseignants-IATOS) a été créé pour empêcher les abus possibles. Reste le problème de la deuxième session prévue dans deux UFR à partir du 28 août ce qui pénalise les étudiants ayant un travail saisonnier et pose également un problème du logement. ●



Un appel de L'Humanité : non à l'acharnement répressif ! Amnistie des jeunes anti-CPE

Pendant deux mois, notre pays a connu une mobilisation exceptionnelle pour exiger le retrait du CPE. Les millions de lycéens, d'étudiants, de salariés engagés dans ce mouvement ont finalement obtenu gain de cause. Or, des milliers de jeunes, interpellés lors des manifestations de ces dernières semaines alors qu'aucun de leurs agissements ne peut être assimilé à un comportement de « casseurs », sont condamnés à la chaîne par les tribunaux. Cet acharnement répressif est d'autant plus inadmissible que les exemples abondent qui révèlent l'injustice et l'arbitraire de ces arrestations et le plus souvent de ces condamnations. Alors que le CPE a vécu, il serait totalement incompréhensible que le pouvoir continue à vouloir faire payer sa défaite aux jeunes engagés dans ce mouvement. Nous demandons l'arrêt de toutes les poursuites engagées contre des jeunes anti-CPE et l'amnistie des peines déjà prononcées à leur rencontre.

Parmi les signataires : Bruno Julliard (UNEF), Tristan Rouquier (FIDL), Karl Stoekel (UNL), Patrick Le Hyaric (directeur de L'Humanité), Jean-Pierre Dubois (président de la Ligue des droits de l'homme), Maryse Dumas (CGT), Mouloud Aounit (MRAP), Jean-Claude Amara (Droits devant), Jean Fabbri (SNESUP)
<http://www.humanite.fr/petition/meta828136>

Trois propositions de l'Union Nationale Lycéenne

Le conseil national de l'UNL a voté à l'unanimité 3 propositions visant à améliorer l'orientation et la réussite des lycéens : créer un service public d'orientation, mettre en place un projet interdisciplinaire pour l'autonomie dès la seconde et multiplier les lycées polyvalents des métiers.

Le service public d'orientation ne devra pas se limiter à la mise en place d'un portail Internet. L'organisation lycéenne réclame la mise en place d'un dossier d'orientation individuel, la présence des conseillers d'orientation aux conseils de classe, ainsi que la gratuité des brochures de l'Onisep.

La mise en place d'un projet interdisciplinaire pour l'autonomie, doit combler la fracture qui persiste entre enseignement secondaire et supérieur. «Aucun effort n'est fait pour permettre aux élèves d'acquérir leur autonomie par l'acquisition de méthodes de travail solides, et une révolution pédagogique est aujourd'hui indispensable», considère l'UNL.

Enfin, la troisième proposition vise à développer des lycées polyvalents des métiers dans chaque académie. Ainsi, dans un même lycée, se regrouperaient filières professionnelles, technologiques et générales, avec des passerelles entre celles-ci.

UNIVERSITÉ DE PROVENCE

Pour fêter la mort du CPE
et continuer la lutte

Un apéritif festif a eu lieu
pour fêter cette victoire

à l'invitation de l'intersyndicale FERC-SUP CGT,
SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, UNSA





Des études au métier

Y a-t-il en France une inflation des diplômes eu égard aux besoins de l'économie ? Analyser les interactions entre le diplôme et l'emploi aide à mieux penser les mécanismes qui génèrent le chômage. Par-delà leurs différences, toutes les contributions de José Rose, de François Dubet, de Pierre Duharcourt, convergent sur une double réponse : la première c'est que le chômage des jeunes est d'abord un problème de politique économique ; la deuxième c'est l'impossibilité d'une stricte adéquation formations/emplois. La notion de « besoin » est la résultante sociale et historique d'une interaction, surdéterminée, entre l'offre et la demande, entre la formation diplômante et l'emploi. Ainsi, les exigences de qualification pour de mêmes emplois varient selon les pays. Ce qui indique le caractère crucial du contenu des formations et de la validation des acquis de l'expérience qui conduisent au diplôme et à la qualification.

Trop ou pas assez de diplômés ? → par François Bouillon

La prévision des besoins de qualification à l'horizon 2015 doit se garder de toute généralisation abusive. Elle dépend pour autant largement du modèle social qui est mis en œuvre.



© Istoskphoto / Pavel Losevsky

Trop de diplômés ou pas assez de diplômés ? Posée à ce niveau de généralité la question n'a pas grand sens. Les études prospectives menées, à l'horizon 2015, tant par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), par le Commissariat général du Plan que par la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) convergent : même si globalement, sur la période, les besoins en recrutement de jeunes semblent inférieurs au nombre de jeunes sortant du système éducatif malgré l'importance des sorties définitives des « baby boomers », cette tendance générale ne vaut pas pour beaucoup de domaines professionnels.

En particulier le scénario tendanciel de la DEP, en accord avec les prévisions de la DARES concernant les besoins de recrutement de « cadres », souligne que des difficultés de recrutement existeront pour les qualifications supérieures : « il apparaît que les besoins en termes de niveau de diplômes de l'enseignement supérieur seront plus importants qu'aujourd'hui (46% des sortants en contre 42% en 2003). (Prospective emploi-formation à l'horizon 2015, note d'information de la DEP, février 2006.)

▼
**Il faut se méfier
 des généralisations
 abusives étayées
 sur une conception statique
 des qualifications**
 ▲

Tout se passe comme si l'accroissement des besoins concernait prioritairement les deux groupes les plus distants en matière de qualifications : les « cadres » et les « employés non qualifiés ». Pour cette dernière catégorie, selon toutes ces sources, les besoins seront

importants dans plusieurs domaines professionnels : bâtiment-travaux publics, la mécanique-travail des métaux, l'hôtellerie-restauration-alimentation et les services à la personne. Par exemple, pour ce dernier domaine, il y aurait 160 000 postes supplémentaires à pourvoir pour

la catégorie « assistantes maternelles » qui sont aujourd'hui au nombre de 400 000 environ.

Mais là aussi, en matière de conception de la qualification, il faut se méfier des généralisations abusives étayées sur une conception statique des qualifications. Comme l'esquisse l'entretien avec José Rose, directeur scientifique du CEREQ et Pierre Duharcourt, professeur d'économie, membre du conseil économique et social, le contenu même des qualifications attendues peut être enrichi en termes d'exigences sociales. Ainsi les fameux « services à la personne » qui peuvent concerner toutes les catégories d'âge, à commencer

par les plus jeunes et les plus âgés, pourraient appeler le recrutement de personnels de plus en plus qualifiés. C'est même souhaitable.

Un autre motif de prudence c'est le caractère quasi introuvable de l'adéquation entre formation initiale et emploi. Dans l'ouvrage *Des formations pour quels emplois ?* (Éditions de la Découverte, Paris 2005) qui s'appuie sur l'enquête Génération 98 du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), il est montré qu'il ne peut y avoir de correspondance entre formation initiale et

La qualité des qualifications enrichit le « modèle social ».



© Istoskphoto / Geotric

premier emploi, y compris pour les sortants des filières professionnelles de niveau bac.

Un autre modèle social ?

Bref, prévisions statistiques sectorielles, contenu des qualifications, lien entre formation et emploi donnent à penser qu'il existe certes des grandes tendances mais en même temps beaucoup d'incertitudes. Et pourtant l'enjeu principal de cette question c'est bien celle de la formation des personnes, de l'emploi, du chômage, à commencer par celui des jeunes. Et, au-delà, c'est celui d'une société qui, en 2015, aura certes une population active de l'ordre de 27,2 millions de personnes, et qui, selon le scénario « optimiste » de la DEP, aura un taux de croissance de 2% sur 10 ans. Ce qui conduit néanmoins à un taux de chômage de 7,5% à l'horizon 2015.

Ce débat sur les diplômés et les qualifications ne vaudrait pas une minute de peine s'il ne posait pas la question du statu quo : peut-on en rester au modèle social français tel qu'il est eu égard aux impasses qui sont les siennes ? C'est aussi celle des politiques publiques.

Dans *Faut-il brûler le modèle social français ?* (Seuil, Paris 2006) Dominique Meda et Alain Lefevre cherchent les sources d'inspiration d'un nouveau modèle social en Finlande, au Danemark et en Suède. Modèle social : un jeune finlandais qui a une mauvaise note dans une matière bénéficie automatiquement de deux heures de soutien individuel avec un professeur. Modèle social : là-bas des négociations d'ensemble permettent tous les trois-quatre ans, de discuter l'ensemble des sujets et de faire du « donnant-donnant » entre salariés et entreprises. Modèle social : les Danois et les Suédois travaillent autour de 35 heures en moyenne contre 37 heures en France mais le temps de travail est réparti au long de la vie, et non sur une période courte comme en France où seule une génération travaille à la fois. Modèle social : grâce à la formation initiale et continue 80% des Danois de 25 à 64 ans et 82% des Suédois ont atteint le niveau de fin d'études secondaires pour seulement 65% des Français. Modèle social : la France dépense beaucoup pour que les femmes quittent le marché du travail alors que pour procurer à tous une bonne protection sociale selon le modèle nordique, nous avons besoin de tous, jeunes, femmes et plus de 50 ans inclus.

Une telle dynamique d'ensemble qui repose aussi sur une politique de recherche très développée donne une tout autre réponse à la question : trop ou pas assez de diplômés. Il faut se méfier des généralisations abusives étayées sur une conception statique des qualifications. ●

Table ronde : peut-on évaluer les besoins en emplois ?

Les deux interlocuteurs de cette table ronde, José Rose, directeur scientifique du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) et Pierre Duharcourt, professeur d'économie et membre du Conseil économique et social se livrent à une critique argumentée des simplifications qui ont cours sur les notions d'emploi, de besoins, de diplôme et de formation.



© Istokphoto / Rose-Duharcourt

François Bouillon : *Des prévisions à 10 ans semblent donner à penser qu'on va vers une structure des emplois avec de plus en plus d'emplois qualifiés d'un côté, déqualifiés de l'autre, avec un creux entre les deux. En tant qu'organisation syndicale nous disons que les besoins sociaux sont tels qu'il faudrait aller vers 50 % d'une classe d'âge ayant une qualification supérieure : qu'en est-il exactement ?*

Pierre Duharcourt : Tu as deux documents qui servent de référence : Dares-Plan, puis DEP-BIPE, dont les projections ne sont pas strictement les mêmes. Pour l'essentiel, les critiques ou les cris d'alarme que je lance valent pour les deux. Il y a toujours la même idée : il y a d'une part des productions à haute valeur ajoutée qui demanderont des qualifications importantes ; mais si on compare la France à l'étranger, il y a d'importantes possibilités de développement de services à la personne, et par conséquent énormément de besoins de ce point de vue là qui ne sont pas couverts en France, avec l'aveu que ces emplois seraient assez peu qualifiés. Donc, c'est quand même une France un peu duale qui se dessine, avec une incertitude énorme sur ce que j'appelle le milieu. Quand tu dis « besoins », et quand tu poses

la question de savoir comment finalement on pourrait répondre aux besoins en termes de qualification, tu raisones comme si les besoins étaient une donnée qu'on peut prévoir à 10 ans d'avance. C'est effectivement ce que font ces travaux.

Or ces besoins dépendent de ce que j'appellerais le mode et la politique de développement en France, donc des choix de spécialisation, des choix de coopération avec d'autres pays, des choix sociaux. Les « besoins en diplômés » et donc plus généralement en structure des emplois ne sont pas une donnée immuable, on peut peser sur eux par des actions. Par ailleurs, je crois pas mal à ce que j'appellerais « l'interaction » entre l'offre et la demande. C'est-à-dire que si on crée (c'est en partie une réponse à la thèse de M. Duru-Bellat), si on développe des formations donnant plus de diplômés, il se peut que les besoins s'adaptent à cette nouvelle donnée. Il y a peut-être 15, 20 ans, on se plaignait qu'il n'y avait pas suffisamment d'ingénieurs en France, et du coup certaines activités qui avaient besoin de cadres de ce niveau-là étaient freinées. L'interaction joue dans les deux sens.

Si tu prends l'exemple du Danemark ce n'est pas uniquement ce que l'on appelle la « flex- ▶▶

► sécurité », c'est aussi une structure d'emplois privilégiant des emplois relativement qualifiés par rapport à la France, y compris dans des secteurs qui, en France, ne demandent pas de qualifications importantes, par exemple ceux des services à la personne.

José Rose : Sur cette question je partage la même interrogation sur la notion même de besoins. On a déjà vu dans les années 70, de façon critique, qu'il n'était pas envisageable de construire, dans une visée planificatrice, une projection précise des emplois de laquelle on déduirait une projection des formations. On a abandonné cette idée-là.

Ce que l'on voit, c'est l'influence déterminante du contexte économique, du type de développement, du type de division du travail..., mais aussi l'importance des marges de manœuvre des acteurs concernés, que ce soit les employeurs ou les salariés. Chez les employeurs c'est très flagrant : ce qui, à un moment donné, est exprimé comme un besoin, dans un contexte de pénurie relative des spécialités, va ensuite ne plus être formulé comme ça, tout simplement parce qu'on aura fait appel à des salariés provenant d'autres domaines mais tout à fait en mesure d'occuper les postes vacants. Et donc cette question des marges de manœuvre est assez importante. C'est le premier aspect.

Le deuxième aspect c'est qu'on connaît depuis très longtemps une polarisation des qualifications. Au cours des années 70, c'était la thèse de Freyssenet concernant le mouvement de déqualification-surqualification. D'un côté, on a la référence à la société de la connaissance, à des secteurs de haute technologie qui justifient une montée des qualifications, mais aussi, de l'autre côté, des secteurs d'activité qui ont des types d'emplois beaucoup moins qualifiés. Cette polarisation me semble encore nette mais pas véritablement nouvelle aujourd'hui.

F. B. : *Tu n'as pas évoqué sur la question des marges de manœuvre le rôle des politiques publiques ?*

J. R. : Oui, mais d'abord sur le côté gestion de la main-d'œuvre : les deux travaux de prospective sont amenés à faire des hypothèses sur cette question. Ainsi, le travail du BIPE-DEP dit, grosso modo, que la variable qui va être la plus déterminante sur l'évolution des métiers, c'est, en dehors du contexte général, celle de l'importance qu'occupera la promotion dans les entreprises. On sait très bien que quand il y a un besoin il peut se satisfaire, soit par promotion-formation à partir des salariés existants, soit par mobilité interbranches, intrabranches etc., soit par recrutement de débutants.

La difficulté, pour répondre à la question du lien avec la formation, c'est que ces trois



possibilités coexistent. On ne peut pas traduire uniquement un besoin en recrutement de débutants. Ceci étant, la DEP termine sa note d'information sur l'hypothèse que, de toutes les façons, il y aura quand même une montée des qualifications supérieures. C'est-à-dire que l'objectif des 50 % qui n'est pas encore atteint, eux, ils s'y réfèrent.

Pierre Duharcourt : Ils se réfèrent à cet objectif, mais la preuve que c'est nécessaire n'est pas évidente, dans leur projection. En revanche, un résultat indéniable est le chômage promis pour une partie des jeunes non qualifiés.

J. R. : Les enquêtes du CEREQ le confirment.

P. D. : Quand tu parlais des marges de manœuvre des acteurs, la politique de gestion de la main-d'œuvre des entreprises est certes importante, mais elle est quand même « sous influence ». Il y a des marges de manœuvre que j'appellerais « négatives ». Dans l'explication du processus de déqualification qui est en œuvre depuis des années mais qui s'accroît, à mon avis, dans la période récente, il y a les effets pervers des abaissements de charges. Celles-ci encouragent le recours au travail non qualifié, à des postes non qualifiés, occupés éventuellement par des gens qui sont qualifiés !

C'est pour ça que des syndicats sont opposés à cette formule d'encouragement à l'embauche de non qualifiés, parce qu'en réduisant le coût du travail pour une catégorie de main-d'œuvre, on cible cette catégorie de main-d'œuvre et on donne la préférence à ce type de qualifications au détriment d'autres.

J. R. : On confond trop souvent ce que l'on observe sur l'emploi et sur le travail. En situation de chômage important, durable, il est assez logique que les critères de recrutement soient tirés vers le haut et que l'on cherche à recruter des gens dont le niveau de formation est assez supérieur à ce qu'exigerait la tenue de l'emploi. Prendre cela comme

caractéristique de l'évolution du travail, c'est une erreur, parce que le niveau de qualification des postes occupés dépend de l'organisation du travail, des modes de gestion, donc de variables exogènes, de type allègements de charges, et les deux ne convergent pas. L'ouvrage collectif paru il y a deux ans à La Découverte, montre bien que sur le travail non qualifié, selon que l'on se réfère à l'emploi, au travail ou à la personne, le diagnostic sur l'importance de la non-qualification n'est pas du tout le même.

F. B. : *Qu'est-ce qui permet alors à des chercheurs de dire, qu'il y aurait trop de diplômés en France. Quelle est la valeur dans l'état actuel des connaissances d'une telle assertion ?*

J. R. : Là, je peux m'appuyer sur les données CEREQ pour répondre un peu à la question. D'abord, quand on dit trop de diplômés, il faut dire quel est le référent. Pour moi, il y en a plusieurs qui ne vont pas donner le même résultat. Le premier, c'est celui que l'indiquais : référent par rapport à l'emploi ou par rapport au travail. Par rapport à l'emploi, ce que nous constatons dans nos enquêtes « générations », c'est qu'en effet, le diplôme est un avantage indiscutable pour accéder à l'emploi, puisqu'il réduit le risque de chômage, accroît les chances d'obtenir un CDI, et ceci à tous les niveaux. Inversement, pour reprendre l'exemple du supérieur, la population qui fait le plus problème aujourd'hui ce sont les sortants sans diplôme.

P. D. : Oui et c'est nouveau.

J. R. : Cela a été une des surprises de notre enquête « génération 2001 ». Toutefois, l'avantage du diplôme est relatif. Il est lié à un mode de fonctionnement du marché du travail qui fait que le diplôme, quoi qu'on en dise aujourd'hui, continue à être un bon signal, utilisé comme tel par les employeurs quand il s'agit de choisir des personnes. Donc, trop de diplômés par rapport à l'emploi, certainement pas.

Trop de diplômés par rapport au travail, on revient au débat que l'on avait tout à l'heure. Encore faudrait-il être capable d'analyser – aujourd'hui on ne le fait pas encore assez – les contenus de travail pour voir quelles sont les exigences en termes de niveau de compétences.

F. B. : *Sur ces fameux emplois appelés à se développer de « service aux personnes » : on pourrait avoir en termes de contenus de travail une hausse de la qualification exigée socialement ?*

J. R. : Bien sûr. C'est d'ailleurs une des caractéristiques de beaucoup d'emplois non qualifiés. C'est qu'ils sont à la fois en apparence accessibles à tout le monde, donc du coup identifiables à des personnes n'ayant

pas été au-delà de la scolarité obligatoire, mais dans la réalité des faits, ce sont des emplois avec une marge d'autonomie non négligeable, où il y a des niveaux de responsabilité non négligeables – il s'agit de la vie des personnes. La qualification, elle n'est pas en soi. On peut très bien faire le même métier, de manière complètement banale, ou le faire enrichi. Et, donc, en effet, la question de la reconnaissance de la qualification de ces emplois-là, se pose. Et s'ils sont mal classés et peu rémunérés c'est pour des raisons qui ne sont pas liées au contenu du travail mais plutôt à des phénomènes sociaux concernant, par exemple, la place des femmes dans la société.

F. B. : *Est-ce que les pays européens, que l'on cite aujourd'hui comme modèles sociaux alternatifs, ont cette conception de basse qualification de ce type d'emplois ?*

P. D. : Comme le montrent dans leur livre, D. Meda et A. Lefevre, les emplois aux personnes dans des pays nordiques supposent des qualifications parce que la qualité des services est supérieure. Quand on s'interroge sur le développement du service à la personne, on raisonne en nombre, en quantité et pas en qualité. Et je pense qu'effectivement il y a une réflexion à mener sur quelles qualités de service on peut rendre aux personnes âgées par exemple, ou pour accompagner l'éducation des enfants ou des choses de ce genre... Donc, c'est une réflexion qualitative à mener en liaison avec l'évolution des modes de vie et de la démographie.

Si je reviens à F. Dubet ou M. Duru-Bellat : Avant, il y avait un passeport qui était suffisant. Maintenant, c'est un effet de nombre. Au fur et à mesure qu'il y a plus de gens diplômés, statistiquement l'avantage par rapport aux autres diminue. C'est la seule chose que l'on peut dire. Mais en même temps par rapport à ceux qui n'ont pas de diplôme, cela reste toujours pareil, et même, l'avantage relatif en termes de diplômes est encore pire, si je peux dire. Parce qu'effectivement auparavant, des études intéressantes et plutôt étonnantes du CEREQ montraient qu'un séjour dans le sup non sanctionné par un diplôme était quand même bénéfique. Et maintenant, c'est un handicap.

J. R. : On peut aussi le voir positivement, comme l'expression d'une reconnaissance de la filière professionnelle, des bacs professionnels et techniques.

F. B. : *Est-ce que l'on pourrait dire que la montée en puissance des licences professionnelles a eu comme contre-coup cette dévalorisation du passage dans le sup pour ceux qui sortent sans diplôme ?*

J. R. : Non, parce que l'on n'est pas dans les mêmes ordres de grandeur.

P. D. : Les licences professionnelles, c'est seulement 26 000 étudiants.

J. R. : Il y a effectivement un petit avantage des licences professionnelles en terme d'insertion, mais l'ordre de grandeur par rapport aux effectifs de premier cycle, c'est sans commune mesure.

▼
Un diplôme développe
l'ensemble
des capacités humaines,
pas seulement
la capacité au travail
▲

Pour en revenir toujours à la question de l'excès éventuel de diplômés il faut signaler un élément qui est souvent sous-estimé : Est-ce que l'on parle du premier emploi ou de la carrière ? Si on raisonne sur la carrière, l'hypothèse d'excès tient difficilement. parce qu'on constate que les avantages acquis en formation initiale vont constituer des atouts pour la suite : plus on aura été formé initialement, plus on aura de chance de bénéficier de formation continue. Et c'est un peu la même chose sur les perspectives de mobilité. Autrement dit, le diplôme produit une trace durable sur le déroulement des carrières.

P. D. : Un diplôme est associé à un contenu. Une formation de haut niveau sanctionnée par un diplôme développe l'ensemble des capacités humaines, pas seulement la capacité au travail. C'est une revendication sociale noble de dire : élevons le niveau de qualification et d'éducation des gens, et pas seulement des jeunes d'ailleurs, pour leur permettre de participer à la vie en société.

J. R. : Oui, c'est une dimension importante. Dans l'entre-deux-guerres, on fondait le développement de l'enseignement professionnel sur le triptyque « former l'homme, le salarié et le citoyen », par « une éducation méthodique et complète ». Aujourd'hui on est peut-être dans un contexte où il y a moins d'écart entre ce qu'exige la tenue d'un emploi et ce qu'exige le fait d'être citoyen en société. De nombreuses qualités, de connaissances, de compétences se retrouvent dans la vie au travail, ou dans la vie sociale, par exemple l'usage de l'information, la maîtrise des outils techniques, les capacités de communication, la question des langages. Donc, les opposer, dire que l'école doit choisir, bien sûr que non. Se pose ensuite le problème de la spécialisation. Au-delà de ces compétences générales on a aussi besoin d'une maîtrise forte d'une spécialité qui n'est pas forcément une spécialisation.

F. B. : *Toutes ces qualités ont-elles besoin de sacraliser le diplôme comme on le fait surtout en France ?*

J. R. : C'est vrai, qu'en France, ce référent est très important aussi bien du côté des familles que du côté des employeurs. C'est même un paradoxe aujourd'hui – la VAE l'a illustré – on évoque la question de la certification indépendamment du contenu de la formation. Quand on regarde attentivement les relations entre la formation et les emplois, comme on le fait au CEREQ (voir notre ouvrage collectif récent *Des formations pour quels emplois ?*) on est dans des situations où la correspondance est souvent très floue entre les deux. Elle l'est aussi bien en termes de niveau que de spécialité. Et cela ne doit pas nous étonner et doit nous interroger aussi bien sur les emplois que sur les formations. Nos travaux montrent que la non-correspondance est la situation la plus fréquente. Faire le métier que l'on a appris, avoir le niveau de salaire, de statut, auquel on pourrait prétendre, c'est assez rare sauf pour certaines filières.

P. D. : Il y a deux choses, l'importance du diplôme ou plutôt des qualifications qu'il valide, et ce que j'appelle la « diplômite ». Ce n'est pas la même chose. Il y a peut-être un phénomène français, qui est la diplômite, à savoir que l'avenir est bouché pour ceux qui n'ont pas acquis par une formation initiale un

« Les avantages acquis en formation initiale vont constituer des atouts pour la suite. »



© Istoskphoto / Pavel Losevsky

certain niveau de certification sociale. Il n'y a pas de promotion sociale ou très peu pour des gens qui n'ont pas ce passeport. Ce n'est pas compensé par la formation continue puisque, comme on l'a dit, la formation continue est réservée à ceux qui ont déjà un diplôme. C'est propre à la France. Cela alimente tous les discours démagogiques ou réactionnaires. Mais c'est vrai que c'est un travers français qui refuse « la deuxième chance ». Parce que faire passer l'idée de la VAE, malgré tous les reproches que tu peux faire ou toutes les craintes que tu peux avoir, c'est très dur. Il y a quand même un travail à faire pour dire le diplôme est une chose, on a raison de différencier diplôme et compétences, mais ce n'est pas une raison pour sombrer dans la diplômite. ●

Propos recueillis par Carmen Alava



Un rapport sur l'insertion des jeunes sortis de l'enseignement supérieur

→ par Anne Mesliand

Les propositions du rapport PROGLIO sur la nature du premier contrat de travail liant les jeunes et les entreprises vont à l'encontre du défunt CPE

Il est un rapport dont on a peu parlé à sa publication, c'est celui sur « l'insertion des jeunes sortis de l'enseignement supérieur », remis par Henri Proglío, PDG du groupe Véolia Environnement, au ministre de l'Emploi le 15 février⁽¹⁾. Et pour cause ! Voici ce qu'on y lit : « Le groupe s'est prononcé en faveur d'une revalorisation de l'engagement de long terme entre l'employeur et le jeune qui débute sa carrière professionnelle. Près de trente ans de « mesures jeunes » adoptées par les gouvernements successifs ont fini par ancrer dans les esprits la conviction que l'on ne peut débiter sa vie professionnelle sans bénéficier d'une mesure incitative. Comme si l'essentiel pour les deux parties n'était pas d'accepter de prendre en commun le risque d'un parcours durable dans l'entreprise. » Dominique de Villepin l'aurait-il lu plus tôt, cela aurait-il évité le CPE ?

Des réponses novatrices ?

Si le diplôme est de plus en plus nécessaire, il n'est pas toujours suffisant, et la dégradation de l'insertion des jeunes diplômés depuis trois ou quatre ans est réelle.

Le rapport reconnaît « les efforts considérables faits par l'enseignement supérieur pour rapprocher les filières de formation des besoins de l'économie » Mais « rechercher une adéquation mécanique entre les études et l'emploi » serait un écueil : « une telle adéquation est, sauf exception, largement illusoire ».

Il s'agit de mieux définir les rôles respectifs de l'université et des entreprises dans la professionnalisation. Le rapport propose donc de :

- développer les formations en alternance dans l'enseignement supérieur et la construction de partenariats universités-entreprises pour des dispositifs d'alternance véritablement qualifiants ;
- accentuer les efforts pour favoriser l'égalité d'accès aux études supérieures, notamment par l'instauration de bourses spécifiques, sur critères sociaux et de résultats scolaires ;
- intégrer l'orientation et la préparation : à l'insertion professionnelle dans les cursus universitaires (modules ou crédits consacrés à la connaissance de l'environnement professionnel et économique) ; à l'aide aux choix professionnels ; à l'apprentissage des méthodes de recherche d'emploi. Développer des enseignements permettant d'améliorer l'accès à l'emploi : maîtrise des outils informatiques, apprentissage des langues étrangères, capacité à communiquer et à argumenter...
- mieux coordonner les dispositifs d'aide à l'insertion dans l'emploi, en rendant plus lisibles les aptitudes et compétences acquises par les diplômés et améliorant la cohérence de l'offre de service en matière d'insertion (ANPE, APEC, etc.). ●

(1) Le rapport est consultable sur : www.snesup.fr puis ndoc : 2427

Questions à François Dubet,

Pris en tenaille entre la massification scolaire et la relative stagnation des emplois qualifiés, l'enseignement supérieur produit quasi mécaniquement une inflation des diplômes. Ce phénomène entraîne le déclassement social des étudiants. Pour trouver une issue, François Dubet ouvre trois pistes.

François Bouillon : *Un économiste de l'OCDE, Patrick Werquin, a dit : « hors la Corée, aucun autre pays de l'OCDE n'accorde au diplôme une importance économique et sociale aussi grande que la France ». Qu'en pensez-vous ?*

François Dubet : On pourrait aussi penser au Japon et à quelques autres pays, mais il est vrai qu'en France nous accordons une importance extrême aux diplômes scolaires. Ceci provient à la fois de l'héritage napoléonien des grandes écoles établissant une correspondance étroite entre les diplômés et les postes, et plus largement de la longue croyance dans l'élitisme républicain aboutissant à la formation d'une « noblesse d'État » opposée à la vieille aristocratie de la naissance. Au fond, nous croyons fondamentalement dans la justice et la dignité des hiérarchies produites par les épreuves scolaires parce qu'elle nous a longtemps semblé la seule manière de créer une

▼
La réussite issue de la seule activité économique est toujours considérée comme suspecte
▲

élite issue du seul mérite. Dans ce type de représentation, la réussite sociale produite par l'école est tenue pour digne et honorable alors que la réussite issue de la seule activité économique est toujours considérée comme vaguement suspecte. Il en résulte une croyance extrême dans le rôle de l'école dont on attend qu'elle crée à la fois de l'égalité et surtout, de la mobilité sociale et des « inégalités justes ». Il n'y a pas à condamner cet héri-

professeur de sociologie

→ propos recueillis par François Bouillon

tage qui ne manque ni de grandeur, ni d'ambition, sinon pour dire que d'autres pays lui attachent moins d'importance et considèrent moins que les diplômés sont un marqueur de dignité personnelle. Mais cette tradition n'est pas sans conséquences quand elle pousse les élèves vers les études les plus longues et les plus générales possibles et quand elle instaure l'exigence latente selon laquelle les emplois devraient correspondre aux diplômés. Or, ce modèle devient de plus en plus difficile à assurer quand on observe, d'un côté, une massification scolaire et, de l'autre, une relative stagnation des emplois qualifiés. Devant les problèmes qui se posent à l'enseignement supérieur, il nous faut au moins reconnaître cette spécificité nationale bien connue de la plupart des universitaires qui ont l'opportunité de fréquenter d'autres systèmes de formation que le nôtre.

F. B. : *Dans des récentes prises de position vous laissez entendre qu'il y aurait trop de diplômés en France: quelles en sont les raisons, selon vous ?*

F. D. : Je n'ai jamais dit qu'il y avait trop de diplômés en France et bien d'autres pays, à commencer par les États-Unis, ont plus d'étudiants que la France. Mais nous n'avons jamais véritablement mesuré les conséquences de l'explosion du nombre des étudiants alors qu'elles sont connues de chacun de nous. À l'intérieur du système scolaire, c'est le fractionnement des formations, le durcissement de la sélection pour les formations qui sélectionnent à l'entrée, et le taux d'échecs élevé en premier cycle. Certains mécanismes se sont pervertis, comme dans le cas des IUT qui choisissent les «bons bacheliers», notamment scientifiques, plutôt que les bacheliers techniques auxquels ils étaient d'abord destinés. Pour ce qui est des relations de l'université de son environnement, il se forme, «mécanique-



ment», un phénomène d'inflation des diplômes qui entraîne un déclassement des étudiants ne se plaçant pas dans la société au niveau qu'ils espéraient, un désajustement puisque bien des étudiants auront des emplois sans rapport avec leur formation et un accroissement sensible des difficultés de ceux qui n'ont pas de diplôme. Au-delà des positions idéologiques, chacun connaît bien ces mécanismes dès qu'il s'agit de ses propres enfants qu'il «pousse» vers les formations les plus sélectives; alors que les étudiants les plus fragiles sont beaucoup exposés.

Mais on ne peut déduire de ce constat le fait qu'il faudrait réduire le nombre d'étudiants. Ce serait déplacer le problème. En revanche, le problème ne peut être ignoré et il suppose que nous nous posions trois grands types de questions. Sans parler de sélection, comment peut-on gérer les flux universitaires et éviter que des étudiants s'engouffrent dans des formations sans perspectives parce qu'ils n'ont pas d'autre choix, comme c'est le cas en lettres, sciences

humaines et STAPS par exemple ? Comment lier le plus possible la formation universitaire et le monde du travail sans attendre les masters pro ? Enfin, ne faut-il pas s'interroger sur les compétences acquises dans les formations elles-mêmes : est-il raisonnable de former les étudiants d'histoire, par exemple, comme s'ils allaient réussir le CAPES et l'agrégation alors que seule une infime minorité y parviendra ? Tout ceci ouvre vers trois pistes qui doivent être poursuivies simultanément. Il faut accroître les liens avec les formations professionnelles ; il faut aussi renforcer le niveau proprement culturel des formations en termes de compétences larges, comme c'est le cas dans d'autres pays afin que les étudiants ne soient prisonniers de «tuyaux» ; il faut enfin accélérer la formation tout au long de la vie afin que tout ne soit pas joué et fermé à la fin des études.

F. B. : *Quelles données françaises et européennes a-t-on pour prévoir l'évolution de la nature et des besoins de qualifications dans les années à venir ?*

F. D. : Chaque fois que nous avons essayé de programmer les formations sur le long terme, il faudra tant d'informaticiens, tant de biologistes, nous nous sommes trompés. L'idée d'une formation prévoyant l'emploi et s'y adaptant exactement conduit à des erreurs dont les étudiants sont les victimes. D'une part, les mutations technologiques et économiques sont plus rapides que les anticipations qui restent très incertaines. D'autre part, l'université, à elle seule, aurait le plus grand mal à suivre ces mutations. Là encore, il nous faudrait apprendre à faire des choses *a priori* contradictoires. La première est d'accroître le niveau de formation de base des étudiants afin qu'ils acquièrent la capacité de se former et de se former de nouveau après avoir quitté l'université. Notons que c'est d'ailleurs le projet et le coût des classes préparatoires dont le type de formation serait des plus utiles aux étudiants «moyens». Ensuite, il faut que les formations les plus spécialisées soient couplées aux milieux professionnels, comme c'est le cas dans les IUT et les grandes écoles.

Rappelons cependant que le chômage des jeunes n'est pas une conséquence directe du système de formation. C'est d'abord un problème économique. Mais nous ne pouvons pas tirer argument de ce fait pour considérer que l'enseignement ne joue aucun rôle dans cette affaire et qu'il ne nous appartient pas de prendre la mesure des changements considérables de notre société et de notre système de formation. ●



Peut-on poursuivre des études supérieures sans orientation ?

Habilitations des Licences Professionnelles

→ par Michelle Lauton, élue au CNESER

La campagne d'habilitations des diplômes a commencé au CNESER avec les licences professionnelles. Les élus SNESUP ont défendu des dossiers et posé les questions concernant le contenu et la finalité des formations.

Les 25 et 26 avril, le CNESER consacré aux Habilitations des licences Professionnelles s'est tenu en présence de représentants d'un certain nombre d'universités. Cette année, 598 dossiers étaient soumis à expertise (créations ou renouvellements) ; 104 ont reçu un avis totalement favorable des experts (17%) ; 360 un avis favorable avec des recommandations de retouches plus ou moins lourdes (avec parfois une habilitation limitée à deux ans), soit 60% ; enfin, 134, soit 23%, ont reçu un avis défavorable. Cette réunion a par ailleurs permis de dresser un bilan des licences professionnelles, de discuter des critères de la commission d'expertise et d'aborder quelques problèmes transversaux.

De la rentrée 2000 à la rentrée 2005, le nombre de licences professionnelles habilitées est passé de 195 à 1 229. En 2005, cela correspond à un effectif de 26 867 étudiants, alors qu'environ 275 000 étudiants sont inscrits en bac + 3. L'enquête d'insertion (DES) concernant les diplômés 2003 montre que 69% des répondants ont un emploi 18 mois après l'obtention de la licence professionnelle et que pour 70% de ceux-là il s'agit d'emplois stables (CDI, fonctionnaire).

DES CRITÈRES DÉBATTUS

La DES fournit maintenant des appréciations plus détaillées de la Commission d'expertise. Un des critères de refus de la Commission, repris par le MEDEF,

est la trop forte proportion de poursuite d'études. Le SNESUP a fortement contesté ce critère, au nom de la double finalité des formations, et c'est à l'étudiant de choisir son parcours. Certaines universités n'autorisent pas les poursuites d'études sur place et envisagent un travail sur leurs licences professionnelles pour fermer celles qui ne correspondraient plus à des emplois et en ouvrir d'autres. Le ministère a été contraint de reconnaître que l'on ne pouvait imposer aux étudiants l'insertion professionnelle, mais estime qu'il faudrait plutôt diversifier les mentions de licence que de prôner des LP, quand le taux de poursuite d'études est trop élevé.

Les commentateurs soulèvent la question du volume d'enseignement par des professionnels (« 25% au moins dans le cœur du métier »). Si les licences professionnelles sont un moyen de nouer des liens avec le milieu professionnel, c'est prioritairement au travers des structures patronales que le MEDEF voit ce lien. Pour le SNESUP, il peut se faire de multiples façons : travail d'élaboration des dossiers avec des entreprises, leurs cadres, des représentants des organisations de salariés, des collectivités territoriales ou de l'État, voire du secteur associatif ; participation des professionnels à la formation ; sujets des projets ; réalisation de la formation en apprentissage... Une autre remarque récurrente de la commission d'expertise est d'inviter à

« mettre en place des parcours amont pour accueillir des étudiants des L2 généralistes », souvent accompagnée de la demande d'« associer les diverses composantes de l'Université ». Elle vise souvent les collègues des IUT qui ont été les premiers et les plus nombreux à proposer des LP, à partir de leur expérience des formations professionnelles et de leur volonté de permettre aux étudiants de leur établissement d'élever leur niveau de qualification. Le minist-

▼
Nous avons défendu
des projets
qui présentent un intérêt
dans le champ
des besoins sociaux
et constituent une diversification
des formations
▲

ère considère que l'on choisit la voie de la facilité en accueillant les étudiants déjà professionnalisés et que les universités n'ont pas utilisé toutes les possibilités offertes en L1 et L2. Mais une telle diversification suppose de vrais parcours, et donc des incitations réelles et les moyens nécessaires pour leur mise en œuvre... ce qui est à l'opposé des recommandations d'économies faites aux établissements.

MIEUX CONNAÎTRE LES MÉTIERS

Le SNESUP est intervenu sur des renouvellements de LP refusés. Des réexamens ont été acceptés, surtout lorsque des éléments nouveaux sont apportés. Nous avons aussi défendu des projets refusés notamment dans le secteur des LSHS, qui présentent un intérêt dans le champ des besoins sociaux et constituent une diversification des formations. Ainsi, en Intervention Sociale, STAPS et Tourisme, il s'agit souvent de métiers émergents, pouvant déboucher sur l'emploi dans les collectivités territoriales ou les associations, pour lesquels les experts

Monter un dossier
d'habilitation c'est déjà
tout un travail...



© istockphoto / Weibking

Des études supérieures au bâtiment

→ par Alain Fouché, PRAG université de Bretagne-sud

Jeunes diplômés de l'IUP Génie Civil de Lorient (Université Bretagne Sud), Aurélie, Jérôme, Laurent et Nicolas témoignent sur leur insertion professionnelle plutôt réussie dans le secteur du bâtiment.

Tisser des liens variés avec le monde professionnel.

choisis sont souvent inadaptés, les emplois réels mal connus, sous payés ou adossés à une réglementation spécifique (« activités à risques » par exemple). Sur ces sujets, il faut noter quelques avancées : en STAPS, la Conférence des Directeurs, la DES et le Ministère de la Jeunesse et des Sports travaillent maintenant en complémentarité, une carte des formations devrait se mettre en place selon sept intitulés ; en tourisme, la DES est prête à une réunion du comité de suivi Licence Pro. avec le ministère du Tourisme, préoccupé par le développement de formations ne correspondant pas aux niveaux des emplois.

Enfin, de nombreux élus CNESER sont intervenus sur les intitulés des Licences Professionnelles proposés, certains étant totalement illisibles, et éloignés des dénominations nationales retenues par le comité de suivi de la Licence Pro.

Avec cette campagne d'habilitation, nous avons abordé concrètement le débat université/emploi. Elle nous confirme que les formations qualifiantes doivent aussi exister à bac + 3, ce qui nécessite de revoir le dispositif Licence Pro, mais aussi le dispositif Licence. ●

À L'ORDRE DU JOUR

Des questions particulièrement importantes seront traitées lors des prochaines réunions du CNESER en juin et juillet :

- habilitations : Nord/Pas-de-Calais et Antilles-Guyane le 6 juin, établissements hors contrat le 6 juillet ;
- vraisemblablement, la réforme des études doctorales en juin.

Les élus CNESER sont à votre disposition pour intervenir sur les dossiers que vous leur confiez. cneser@snესup.fr

Les cursus : partis d'un bac S STI Génie Civil, les quatre jeunes, d'abord engagés dans différents parcours (DEUG ou DUT ou BTS) ont obtenu leur titre d'Ingénieur-Maître à l'issue des études en IUP (Jérôme et Nicolas ont enchaîné sur un Master professionnel).

Situation professionnelle : Aurélie est chargée d'affaires dans un bureau de maîtrise d'œuvre de quatre personnes après avoir occupé la fonction de conducteur de travaux (pas si facile en tant que femme). Agent SNCF (Chef de District Voie), Laurent a été embauché comme Assistant Production Bâtiment après un premier emploi dans un cabinet d'architectes. Jérôme et Nicolas sont Conducteurs de Travaux, le premier en Algérie dans la réhabilitation de réseaux et génie civil après un an de missions temporaires, le second dans une entreprise de charpente bois traditionnelle de 21 salariés dès son diplôme obtenu.

Responsabilités, niveau de rémunération : grande satisfaction partagée par les quatre jeunes qui notent l'intérêt du contact avec les clients et les entreprises. « Je fais aussi bien le commercial, les études et les travaux, ce que je ne pourrais pas faire dans un grand groupe où chacun a sa fonction » déclare Aurélie, tandis que Laurent note une charge de travail colossale, un diplôme d'Ingénieur-Maître pas assez reconnu par la SNCF, mais une sécurité de l'emploi et des perspectives de carrière. Seul Nicolas affiche le montant de sa rémunération (1 906 € brut/mois).

LA FORMATION IUP AU REGARD DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Elle semble pertinente par son éventail étendu (tous corps d'État, calcul béton, calcul charpente métallique, projets, comptabilité et gestion, anglais) qui permet une recherche d'emploi très vaste et une grande facilité d'intégration. *A contrario*, certains éléments spécialisés peuvent faire défaut.

Les points forts : complémentarité et articulation entre les acquis scolaires et leur mise en situation lors des stages de formation en entreprises, cours par les pro-

fessionnels « intéressants, car les cas sont plus concrets » et soulignent que « dès l'arrivée sur le marché de l'emploi nous savons très concrètement ce qui nous attend ».

Des points faibles : pêle-mêle, des cours de maths « en totale incohérence avec les métiers possibles en sortie d'IUP », le manque d'un module supplémentaire en anglais technique, « trop de cours sur la législation », un doute sur l'utilité d'une seconde langue vivante (maquette IUP). Des points à améliorer : faute d'un allongement de la période de stage, des projets tutorés en partenariat avec une entreprise de manière à « être confronté aux situations », et un accroissement de la part des enseignements pratiques.

Pourquoi avoir choisi l'IUP ? Pour la « mixité entre les cours et l'entreprise », afin d'obtenir un diplôme à la fois théorique mais aussi pratique, et pour la modalité de l'alternance. Laurent ajoute : « j'étais intéressé par la conduite de travaux ». Quelle appréciation sur le parcours dans l'enseignement supérieur ? Les bases acquises dans l'enseignement supérieur permettent d'avancer plus vite, de se faire reconnaître plus rapidement... « mon parcours s'est assorti d'un stage en entreprise que j'ai eu la chance de faire en Chine. Cela a beaucoup joué lors de ma sélection pour le poste que j'occupe aujourd'hui à l'étranger ». Et pour Nicolas : « Je pense avoir fait le meilleur des choix, j'ai gravi les échelons petit à petit. Si je devais recommencer je ferais le même parcours ».

En conclusion : la voie professionnelle longue, naguère honnie par la DES⁽¹⁾ n'acceptant des savoirs professionnels qu'au cours de l'année M2, n'a jusqu'ici fait l'objet d'aucun bilan critique. Sous l'empire de ce pilotage, les cursus IUP se sont trop souvent retrouvés sur un chantier... de démolition. Le SNESUP⁽²⁾ et l'UNEF réclament, dans le cadre d'une refondation concertée du LMD, une reprise de ces parcours professionnalisants. ●

(1) Direction des Enseignements Supérieurs.

(2) Communiqué du SNESUP du 2 mai 2006.

Un point de vue sur l'ANR

→ par Michel Olivier, Université Bordeaux I

Les dispositifs ANR, Pôles de compétitivité, PRES, légitimés par la « loi de programme de la recherche », s'intriquent progressivement. Leur dénominateur commun : le financement des recherches appliquées à retombée immédiate.

L'appel à projets (AAP) 2006 de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) est ouvert depuis quelques semaines. Rappelons que l'ANR a été créée sous la forme d'un GIP en décembre 2004, sans attendre le vote de la loi sur la recherche, vote qui a eu lieu sans bruit en pleine période de contestation du CPE par le mouvement étudiant et les organisations syndicales. Pour l'AAP 2005, l'ANR a disposé de 540 millions d'euros (soit près d'1,5 fois plus que le soutien annuel du CNRS aux labos et GDR) pour financer des programmes thématiques (énergie et développement durable ; santé, agriculture et alimentation ; STIC ; nanosciences et nanotechnologies), des programmes jeunes chercheurs (JC) et des programmes non thématiques (NT ou programmes blancs). L'ensemble JC+NT a mobilisé 37 % des crédits, soit 200 millions d'euros et plus de 2 200 projets soumis (dont plus de 30% dans le domaine de la santé et de la biologie). Les réponses à l'AAP ont été instruites globalement par le comité de pilotage de l'ANR, assisté d'un comité de suivi (USAR) auprès du CNRS, et par neuf comités scientifiques disciplinaires (CSD) désignés par le ministère. En 2010, l'ANR disposera de 1,5 milliards d'euros ; les crédits de base des laboratoires ne représenteront plus que 20 % de leurs financements. Il s'agit donc d'un véritable pilotage de la recherche par l'aval qui étouffera les universités et les EPST. Priorité est donnée aux recherches ayant des applications immédiates. On peut craindre que la part des projets blancs dans les financements de l'ANR ne fasse que s'amenuiser, délaissant des pans entiers de la recherche



Michel Olivier,
directeur du Laboratoire
de Théorie des Nombres
et d'Algorithmique
Arithmétique

fondamentale, notamment dans le domaine des SHS. Ce dispositif s'accompagne de la définition des pôles de compétitivité, entièrement tournés vers les recherches au service des grands groupes industriels qui délaissent de plus en plus leurs activités propres de recherche, les faisant faire par les chercheurs du secteur public et des chercheurs contractuels financés justement par l'ANR. Les PRES iront dans le même sens, accompagnés par les Régions qui, n'ayant pas la recherche comme compétence, mais le développement économique et industriel, renforceront cette orientation par le finan-

cement des équipes développant des recherches appliquées dans les domaines prioritaires définis régionalement. On peut comprendre la satisfaction des élus régionaux de voir leur territoire désigné comme pôle de compétitivité dans des domaines à technologie hautement développée ; on peut comprendre aussi l'aubaine que représentent, pour les équipes titulaires de projets retenus par l'ANR, ces financements importants qui sans doute attireront aussi les financements des Régions. Mais on peut craindre que des pans entiers de la recherche fondamentale ne soient abandonnés, que les personnels non statutaires soient de plus en plus nombreux dans nos laboratoires. Ce n'est pas ce que la communauté, lors des États généraux pour la Recherche, avait souhaité. Il nous faut revendiquer haut et fort la nécessité que soit dans l'avenir maintenu un équilibre entre le soutien de base aux laboratoires, aux équipes, aux groupements de recherche de niveau scientifique reconnu et le financement de la recherche sur projets par l'ANR. Il nous faut aussi veiller à ce que la part des projets jeunes chercheurs et des projets blancs dans le financement de l'ANR

▼
On peut craindre que des pans entiers de la recherche fondamentale ne soient abandonnés
▲

reste importante. Enfin, nous devons veiller à ce que la recherche fondamentale ne soit pas délaissée. N'oublions pas non plus la tâche de plus en plus lourde des responsables de laboratoires, d'équipe, de groupements de recherche, dans l'élaboration des dossiers de demande de financement à l'ANR, aux Régions, à l'Europe. À propos, le 7^e PCRD européen démarrera en 2007 ; le CNRS mettra des IPE (Ingénieur en Projet Européen) à disposition des porteurs de projet pour les aider à mettre en forme leur dossier... Cela ne s'invente pas... Bon courage à tous. ●



Une recherche « fondamentalement modifiée » par ses financements.

ENTRETIEN AVEC **Bruno Julliard**, PRÉSIDENT DE L'UNEF**Nous venons de vivre, avec la lutte contre le CPE, un mouvement d'une grande force. Quelles en ont été les caractéristiques ?**

Le CPE a illustré une nouvelle fois l'idée que le gouvernement se fait de la jeunesse: une main-d'œuvre bon marché, une variable d'ajustement pour les entreprises leur permettant d'embaucher des jeunes sans contraintes et de les licencier à tout moment. En s'attaquant aux plus précaires, les jeunes, le gouvernement entendait mettre les autres salariés au pied du mur.

Nous avons assisté à une grande mobilisation unitaire pour faire échec à cette démarche. Dès le début, l'ensemble des syndicats de salariés et les organisations de jeunesse ont œuvré à ce que le mouvement rassemble le plus largement possible. Chacun avait conscience que la division syndicale aurait servi le gouvernement.

Ce mouvement restera marqué, au-delà de l'unité syndicale, d'une intensité exceptionnelle: des manifestations massives, des grèves dans les universités pendant près de huit semaines...

On disait la jeunesse individualiste, elle a pris en main son avenir. En l'espace de quelques mois, ce sont des dizaines de milliers de lycéens qui ont exprimé leurs craintes de voir leur avenir hypothéqué, ce sont des jeunes de banlieues qui ont crié, dans la violence la plus absurde, leur désœuvrement et leur peu de foi en leur avenir. Ces dernières semaines, c'est à nouveau une génération qui refuse la fatalité qui s'impose à elle: vivre moins bien que ses parents et être condamnée à la soumission aux lois de la concurrence et du moins disant social.

La disparition du CPE constitue une première victoire. Quels sont, pour l'UNEF, les prochains objectifs ?

De nombreux défis doivent être relevés. Je pense d'abord à l'abrogation du Contrat Nouvelles Embauches. Nous n'avons pas voulu du CPE comme perspective d'insertion professionnelle, ce n'est pas pour se retrouver avec un CNE ! L'unité syndicale doit perdurer pour obtenir ce retrait.

Ensuite, de nombreuses attentes ont été exprimées pendant la mobilisation et doivent trouver des réponses: la situation sociale des étudiants, la situation financière de nos universités, la précarité des jeunes salariés, la difficulté d'insertion professionnelle des jeunes...



**L'unité, l'intensité
des mobilisations
et de nouvelles solidarités
ont gagné le retrait
du CPE. La jeunesse, et
avec elle toute la société,
a besoin de nouvelles
victoires contre la
précarité et les inégalités.**

Avec le retrait du CPE, l'espoir a changé de camp. Il s'agit maintenant de transformer l'essai en victoires pour les jeunes et les salariés.

Changer l'université, la « professionnaliser », entend-on... Quelles sont les propositions de l'UNEF ?

En lien avec le mouvement social, des solutions existent pour répondre aux aspirations de la jeunesse. Elles passent par la reconnaissance des diplômes et des qualifications sur le marché du travail pour rétablir l'ascenseur social que constitue l'école aujourd'hui en panne en décidant d'un investissement massif de notre pays pour son école et pour son enseignement supérieur.

Il faut poursuivre la démocratisation de l'enseignement supérieur. Cela passera par des réformes, sociales et pédagogiques, contraires à l'actuelle sélection par l'échec. L'UNEF demande par exemple la mise en place d'un statut social pour tous les jeunes en formation. Il faut une refonte du système d'aide

sociale et la mise en place d'une allocation d'autonomie. Cette aide, universelle, serait calculée en fonction de la situation propre du jeune pour lui permettre de mener à bien son projet de formation et de qualification, quelle que soit sa situation sociale et familiale.

Aujourd'hui, plus de 40% d'étudiants sortent de l'enseignement supérieur sans diplôme. C'est pourquoi nous défendons une révolution pédagogique qui passe par la mise en place d'une pédagogie

individualisée, la multiplication des cours à effectifs réduits, le développement de la pluridisciplinarité et une orientation progressive au cours du cursus. Chaque diplôme doit intégrer une dose de professionnalisation et permettre d'acquérir une qualification reconnue sur le marché du travail, sans pour autant que les entreprises ne confisquent le pilotage des formations.

Les jeunes, les étudiants... quelles solidarités se dessinent-elles ?

En l'espace d'un an, le mouvement contre la loi Fillon, la crise des banlieues, et le mouvement actuel contre le CPE ont montré que la question du droit à l'avenir se posait à toutes les couches de la société. Les inégalités qui lézardent la société n'épargnent pas les jeunes, mais je crois que la jeunesse tout entière partage une même aspiration: celle de pouvoir faire des projets d'avenir, d'accéder à l'autonomie et à un emploi stable.

Cette mobilisation a révélé que notre pays traverse une grave crise sociale, générationnelle, institutionnelle. La jeunesse a pris conscience qu'en la précarisant encore un peu plus, on la condamnait à la résignation faute de pouvoir se défendre. Elle a compris, grâce à la formidable unité que les acteurs du mouvement social ont su construire, que

▼
**Avec le retrait du CPE,
l'espoir a changé de camp**
▲

l'action collective est porteuse de toutes les victoires. Au final, la jeunesse, et l'extraordinaire élan de solidarité des travailleurs et des parents qui l'ont accompagnée, ont adressé un message limpide: l'intérêt général passe par la remise en cause du primat du profit sur la condition humaine. Cet apprentissage de l'engagement doit se poursuivre. ●

→ *Propos recueillis par Anne Mesliand*



ATHÈNES

Le Forum social européen (FSE) vient de tenir sa quatrième édition à Athènes, du 4 au 7 mai. Les délégués du SNESUP nous ont livré, avant leur départ, leurs raisons de participer à cet événement militant.

Pour les droits et les libertés

Près de 4000 interpellations, 3500 gardes à vue, des peines sévères : une lourde répression s'abat sur les militants anti-CPE. Une loi est à l'étude, permettant d'infliger des peines de prison à toute personne participant à une manifestation ou à une occupation de locaux.

Cette répression des mouvements sociaux s'inscrit dans un contexte de profonde régression sociale : le droit à l'éducation, à la santé, au logement sont gravement remis en cause, tandis que se met en place une surveillance rigoureuse des plus défavorisés : un système de fichage des enfants, même tout-petits, est en passe de s'installer, enseignants et travailleurs sociaux étant appelés à dénoncer les jeunes en difficulté. Mairies et préfectures vont ainsi disposer d'informations portant atteinte à la vie privée des familles.

Les modalités d'interpellation des sans-papiers, qui permettent de les traquer jusque dans les blocs opératoires, ne respectent pas non plus les droits humains ; une loi est sur le point d'être votée (CESEDA) qui conduira, elle, à une véritable négation des droits fondamentaux des étrangers : pour eux, le droit de se marier et de vivre en famille sera fortement compromis.

Quant au statut des réfugiés, dans un monde qui en fabrique tant, il sera encore plus réduit.

De telles régressions touchent l'ensemble des pays européens.

Aussi allons-nous à Athènes pour rencontrer tous ceux qui s'efforcent d'y faire obstacle ; pour, avec eux, échanger expériences et informations, et renforcer notre solidarité dans le combat pour les droits de la personne humaine et les libertés. ●

Christine Birnbaum

La logique des forums

Délégué de la FSU et du SNESUP au Forum social européen d'Athènes, qu'est-ce que cela veut dire ? C'est d'abord se placer dans la logique de Seattle et de Porto-Alegre, dans la logique « forum », espace de dialogues et de controverses qui enrichit notre réflexion et nos alliances. L'expérience des réformes et des luttes, en Europe particulièrement, les stratégies partagées, au-delà des seuls mondes syndical et de l'éducation, sont des outils indispensables de notre engagement pour la défense et la promotion de notre métier, de nos missions, de nos collègues. C'est donc écouter d'abord, partager son expérience et dialoguer.

C'est aussi se placer dans la poursuite du processus de création d'une force altermondialiste pluraliste, ouverte. Pour l'Europe, élargir, renforcer les réseaux « Éducation » et « Sciences » que nous avons contribué à créer lors des FSE précédents, les faire vivre en continu, encourager les convergences sur les services publics – sujet clef mais difficile ! Des initiatives communes, comme la « Journée européenne de l'Éducation » l'an passé, peuvent, dans le futur, rassembler syndicats, associations et ONG. C'est donc participer à l'élaboration de convergences pour répondre, par des actions concertées, aux besoins humains.

Le choc des victoires du Non au projet de traité constitutionnel l'an passé en France et au Pays-Bas, la lutte et la victoire des anti-CPE en France vont donner de l'oxygène ! ●

Jean-Paul Lainé

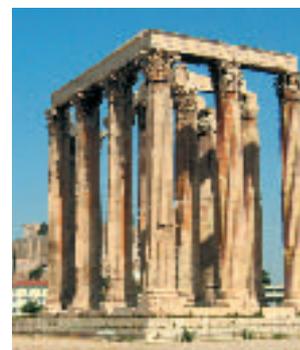


© DR / Michael Paris

Remettre l'éducation à l'endroit

Quelle incroyable faculté de rebondir donne la possession du pouvoir ! À peine viennent-ils d'enregistrer une défaite sur le CPE qu'ils remettent le couvert sur la « nécessaire » adaptation de l'université au « marché »... Le FSE d'Athènes sera l'occasion de remettre les choses à l'endroit ! Les emplois proposés par le « marché » ne sont guère ceux auxquels aspirent les jeunes. Ils ne sont pas toujours ceux dont aurait besoin une société démocratique soucieuse de l'élévation culturelle de tous, d'un développement respectueux des populations et de l'environnement commun. C'est « l'emploi » qu'il faut changer. L'accession des jeunes à la connaissance reste un enjeu majeur pour le mouvement social, pour construire une autre Europe et un autre monde. ●

Jean-Luc Godet



© DR / Jakiich

L'urgence altermondialiste

L'humanité, dominée par l'idéologie libérale, entre dans une crise majeure, écologique, sociale et culturelle. Les femmes et les hommes doivent se mobiliser, c'est urgent. C'est pourquoi est né le mouvement altermondialiste, avec ses grands rendez-vous : les forums sociaux. Leurs objectifs : un autre monde et une autre Europe à construire ; la mobilisation pour y parvenir. Éducation et recherche sont au cœur de ces objectifs. C'est pourquoi, pour le SNESUP, j'irai à Athènes. ●

Marc Delepouve



© DR / Michael Paris

Pour une politique européenne des langues

→ par François Bouillon

Dans son dernier livre, Claude Hagège prend position en faveur d'une politique européenne des langues, tripolaire ou quadripolaire, pour combattre la domination de l'anglais.

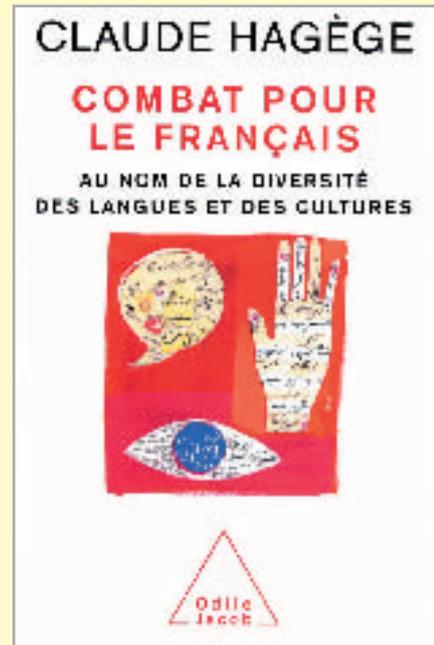
En 1975, le grand public ébahi découvre pour la première fois le professeur Claude Hagège dans la célèbre émission de Bernard Pivot *Apostrophes*. L'éminent linguiste vient de publier *L'homme de paroles*, hymne aux multiples diversités et variations des langues ; travail scientifique mené en partie contre les chasseurs d'invariants des écoles structurales ou générativistes dont le héraut est Noam Chomsky. Ebloui, le grand public l'est par la clarté de son propos et par sa maîtrise d'une large palette de langues.

Trente ans plus tard, la publication de son dernier livre, *Combat pour le français*, s'inscrit dans le même fond théorique : la diversité interne et externe est l'essence même des langues et des cultures. Dans ce livre c'est au nom de cette diversité et, à ce titre, qu'il mène le combat contre l'invasion de la langue anglaise. Invasion initiée par le monde des affaires mais qui irradie le monde de la culture et, en particulier, celui de la recherche scientifique.

Pendant longtemps c'est la langue française qui a été dominante. Trois grands moments jalonnent ce rayonnement. Le premier moment c'est celui du français médiéval qui s'étend de la fin du XI^e siècle au début du XIV^e siècle. Le deuxième moment c'est celui du français classique dont l'apogée se déploie sur les XVII^e et XVIII^e siècles où les grands écrivains comme Goethe hésitaient à écrire dans la prestigieuse langue française. Le troisième moment court du XIX^e siècle au début du XX^e siècle. La bascule historique c'est le moment où l'anglais gagne vraiment du terrain. Elle est consubstantiellement liée au développement considérable de l'économie capitaliste et libérale dont l'anglais est le support : « *Ainsi, une solidarité naturelle unit l'idéologie libre-échangiste et la langue anglaise* » (opus. cité, p. 61). Sont analysées en ce sens les stratégies de pénétration dans le monde de l'entreprise où l'anglais est imposé comme langue de communication, y compris dans des entreprises implantées en France ; pratique qui met toujours en état d'infériorité celui qui n'a pas l'anglais comme langue maternelle. La commission européenne étant dans la même démarche.

La démonstration devient particulièrement percutante en ce qui concerne la pression de l'anglais dans le monde de la recherche. On connaît la quasi-hégémonie de l'anglais comme langue de la communication scientifique, orale et écrite. On sait aussi en quoi cela rend particulièrement vulnérables les chercheurs non anglophones.

En ces domaines, la France elle-même baisse complètement pavillon en signant en juin 2001, l'accord de **Londres** qui fait quasiment de l'anglais la langue unique des brevets. Au sujet d'un amendement ayant pour objet la ratification de ce protocole de Londres pris en catimini à l'occasion de la discussion au Parlement de la **loi de programme de la recherche**, Hagège parle, dans un article récent paru dans *Le Monde*, d'un « *assassinat... celui du français comme langue scientifique et commerciale* ».



PROPOSITIONS

Pour autant, la poussée de l'anglais et le laminage des langues et des cultures dans un moule unique ne sont pas inéluctables. Dans la deuxième partie du livre, intitulée *les chemins de l'action*, l'auteur pointe des signes encourageants de résistance qui lui permettent de faire des propositions pour promouvoir la diversité culturelle et linguistique.

Le nerf de son argumentation est à la fois démographique, économique et linguistique. Démographiquement, il faut d'abord partir du constat que sur 378 millions environ de citoyens des États membres de l'Europe, 61 millions seulement ont l'anglais comme langue maternelle. La conséquence économique en est que les États dont les ressortissants sont non anglophones dépensent des sommes importantes, en particulier au niveau scolaire et universitaire, pour les former à l'anglais alors que l'Angleterre et les États-Unis font corrélativement des économies considérables : « *On peut déjà percevoir... qu'aux États-Unis, la réduction constante de l'enseignement des langues étrangères au cours de la scolarité légale, c'est-à-dire avant l'université, permet une épargne que l'on peut évaluer à 16 milliards de dollars, soit plus du triple du budget annuel de la National Science Foundation qui apporte de substantiels financements à la recherche scientifique* » (opus. cité, p. 183).

D'où, pour pallier à ces inégalités, la mesure-phare que préconise Claude Hagege c'est de retenir au niveau de l'Europe *trois langues officielles* selon le critère de la vocation internationale : l'anglais, le français et l'allemand. Telle est la politique européenne des langues qu'il préconise tout en se posant bien entendu la question de savoir si les autres pays de l'Europe ne vivraient pas cette sélection comme une injustice, à commencer par l'Espagne par exemple ?

Claude Hagège est linguiste, Professeur au Collège de France et lauréat de la médaille d'or du CNRS.

C'est Pour Eux → par Jacques Broda Professeur de sociologie, université de la Méditerranée

Dans le Manifeste pour l'enseignement supérieur, en 2002, nous parlions d'une révolution éthique. L'appel de Jacques Broda à déployer cette dimension dans nos pratiques mérite lecture !



© istockphoto / David Freund

Les luttes actuelles nous ancrent dans le réel de notre mission. Elles témoignent d'une crise profonde de l'enseignement supérieur et de la recherche en leurs essences. Elles touchent aux principes mêmes de l'être ensemble, du vivre ensemble, apprendre et chercher ensemble, dans quelles finalités, autour de quels projets individuels et collectifs ? Le moment est venu de mettre à plat le sens de nos actes, de notre pédagogie, de nos engagements, de nos valeurs. Derrière les revendications, les manifestations, les grèves et les cortèges se dessine une crise de valeurs sans précédent, une aspiration très profonde à l'égalité, la Sécurité sociale et professionnelle, la fraternité.

En trente ans ces valeurs ont volé en éclats, sous les coups répétés des droites, du patronat, des impérialismes financiers, mais aussi par l'affaiblissement, la démission de nombre de citoyens – y compris d'enseignants – quant à la transmission des idéaux de justice et de justesse sociale. Il s'agit d'un sursaut. Mais la vague n'est pas l'océan.

Les enseignants doivent entendre la malaise, la souffrance étudiante, la souffrance enseignante, la généralisation de la précarité, le tout carrière, le tout argent, le tout pouvoir, ont conduit aux non-savoirs du réel de nos collègues, des usagers, des IATOS.

Nous avons un rôle particulier, spécifique, nous devons absolument le redéfinir. Déclarer une éthique supérieure, une

éthique du supérieur, qui est faite, certes de pédagogie, de recherches, d'inventions, de brevets... d'humanité. Cette éthique du supérieur je la dirais dans son exigence extrême à écouter, entendre, parler, avec chaque étudiant, qui doit être considéré comme une personne, un sujet qui au prix souvent d'efforts inouïs accède à « nous », représentant d'un certain savoir, d'un certain pouvoir.

Nous représentons cet adulte souvent absent, souvent inconnu, méconnu, zappé. Un étudiant me confiait que j'étais le premier adulte à qui il parlait. Le réel configure cette misère sociale, humaine, sans précédent, et les luttes actuelles en signent l'inespéré. Une tentative inespérée de dire non, de dire « ça suffit », de crier sa détresse, son angoisse, son amour. De quoi ? D'un idéal qui ne s'énonce pas, d'une valeur qui ne se prononce pas, d'un désir qui ne se dit mais s'essaie à la matraque du pouvoir sourd, aveugle. La vague n'est pas l'océan, à l'Université de Provence, ils taggaient *sous les pavés la page* !

Pour les étudiants issus des classes populaires je découvre que l'argent des bourses nourrit souvent la famille, que presque tous travaillent pour gagner des sous depuis l'âge de seize ans, leurs grands-parents travaillaient – déjà – à l'âge de douze ans. Quelle régression ! Pour tous les étudiants j'entends le poids du réel de la précarité, du sur-travail du père, des déchirures liées aux divorces, des problèmes de santé majeurs des parents (dépressions de la mère, prise de « médocs » pour tous), prise de produits, shit, cocaïne, alcool pour la moitié. Nous ne pouvons, nous ne devons ignorer le réel de celui qui est en face de nous.

Je ne noircis pas le tableau. Quiconque à une écoute attentive, ouverte, s'en rend compte et pas seulement les assistantes sociales et/ou les infirmières. Cette réalité nous oblige à nous repositionner, considérer l'université comme un espace transitionnel, un lieu où l'on construit son avenir, notre avenir dans le moindre risque, la sécurité, le droit, le travail, l'écoute et l'accueil. Nos étudiants sont de jeunes adultes, sortis à peine – ou pas – de la crise adoles-

cente, en quête d'identités autant que de diplômes.

La vague et l'océan, un sur deux échouent sur la grève. Nous ne pouvons entériner un tel gâchis humain, social, financier. Nous devons réinterroger la totalité de nos pratiques, de nos inter-

▼
À l'Université de Provence,
ils taggaient
sous les pavés la « page »...
▲

ventions, de nos valeurs. Et il ne s'agit pas d'une question de moyens, même s'ils sont majeurs et fondent notre réel. Je dis « Nous » et j'écris pour « Eux ». De fait nous formons une communauté éducative, une communauté d'hommes et de femmes associés à transformer par le savoir, le vouloir et le pouvoir le monde, en des fins d'humanité. Cette mission, transmission de l'Univers-Cité nous devons absolument la réaffirmer. ●

NOTE DE LECTURE

« Sois stage et tais-toi ! »

« 24 novembre 2005. Le rendez-vous a été donné à dix-huit heures place de la Concorde, à Paris. Nous sommes vêtus de noir et, comme à notre habitude, nous portons les masques blancs qui sont désormais la marque de fabrique du collectif Génération précaire. »

On connaît la suite, faite à la fois d'audaces rappelant les initiatives médiatiques des collectifs d'intermittents, et d'une démarche de large rassemblement entre étudiants et salariés, dans la diversité des générations et sensibilités, illustrée par une présence visible dans les cortèges anti-CPE. Le gouvernement a dû admettre l'existence de nombreux abus en matière de stages, preuve que sur ce sujet, une partition syndicale et associative a permis de construire un rapport de forces favorable. Préfacé par Jean-Marie Chevalier de Paris-Dauphine, cet ouvrage propose au lecteur un état des lieux, de nombreux témoignages et les propositions du collectif pour des stages qualifiants et gratifiants dans un projet social de rupture avec la précarité. Gérard Lauton <http://www.generation-precaire.org>



Congrès d'Études de Dunkerque

→ par Gérard Lauton

LE CONTEXTE DE CE CONGRÈS

Nous venons de vivre des semaines d'une intense activité syndicale, touchant l'ensemble des questions économiques et sociales avec, au cœur d'entre elles, la précarité, des questions de formations, de qualifications, d'emplois, et par elles à l'ensemble du dispositif universitaire. Le SNESUP, par ses militants, par ses sections, a été partout extrêmement présent dans les mobilisations étudiantes et salariés.

La lutte contre le CPE a révélé une crise profonde de la société qui ne remet pas en cause les missions des universités, que nous avons défendues avec les étudiants. Pour autant, il y a une crise spécifique des universités tant du point de vue des conditions d'encadrement des formations, de lutte contre les échecs, que du point de vue matériel. Le statu quo est impossible. Le Premier Ministre a dû reconnaître que *« les moyens matériels ne sont pas à la hauteur de notre pays... depuis des décennies, nous n'avons pas fait ce qu'il fallait pour que les universités puissent fonctionner normalement »*. Lors de l'installation de la commission « Université-Emploi » dont il a exclu les organisations syndicales représentatives, il a annoncé des mesures, mais sans aucun chiffrage, et un débat national sur Université – Emploi, dont les thèmes véhiculent une conception utilitariste de l'Université.

C'est dans ce contexte que se tient notre Congrès d'Études. Ouvert par une table ronde d'acteurs régionaux et nationaux, il sera accueilli dans une Université récente, multipolaire, qui s'est illustrée par des mobilisations étudiantes puissantes sans précédent dans ce ter-

ritoire. Merci à nos camarades de l'Université du Littoral et de la côte d'Opale (ULCO) ainsi que son Président, de nous y recevoir.

LES THÉMATIQUES DE CE CONGRÈS :

1. Les nouvelles coopérations (voir le dossier du n° 543) :

- Enjeux pour les établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche et leurs personnels,
- PRES⁽¹⁾, Relations des établissements avec collectivités, entreprises, services publics, associations, etc. ;
- Cadres institutionnels (CESR, futurs CRESER, instances créées par la Loi Recherche, etc.) ;
- Coopérations internationales, etc.



Dunkerque – dont le nom d'origine flamande signifie « l'église des dunes » – devint à jamais Française dès que Louis XIV l'eut racheté aux Anglais en 1662... Depuis la crise économique des années 80, Dunkerque doit son développement à l'activité industrielle de son port qui a vu s'implanter d'importantes entreprises françaises et étrangères. Dunkerque est désormais le centre d'une agglomération de plus de 263 000 habitants dont la position à la croisée des grands axes européens. Siège de la toute nouvelle Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) qui compte déjà plus de 10 000 étudiants, Dunkerque accueille aussi chaque année 6,5 millions de touristes sur les plages de sable fin des Dunes de Flandre.



UNIVERSITÉ DU LITTORAL
SITE DE DUNKERQUE
18 et 19 mai

2. Le triptyque « formations, qualifications, emplois » (voir le dossier des pages 9 à 15) et notamment :

- Conditions d'études qui autorisent la réussite ;
- Mesures permettant d'atteindre 50 % d'une classe d'âge diplômée du supérieur ;
- Reconnaissance de toutes les qualifications (FI, FC, VAE) par Entreprises, État, Collectivités ;
- Moyens des enseignements appliqués (petits groupes, enseignants et IATOSS qualifiés) ;
- Refondation du LMD (parcours professionnalisants, cadrage national, simplification, etc.) ;
- Lien enseignement-recherche au bénéfice de toutes les formations supérieures.

3. Un Plan d'Urgence pour le supérieur

Plan de transformation, de développement et financement de l'enseignement supérieur : des mesures pour améliorer la réussite, recruter des personnels, moderniser et sécuriser les locaux, etc.

4. La dynamique du syndicat

- Mise en œuvre des décisions de notre Congrès d'orientation de Créteil,
- Publications du syndicat,
- Syndicalisation, organisation dans les établissements et les régions,
- Rapprochement avec le SNCS.

(1) Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur.

MONOPOSTE ■ RESEAU ■ INTRANET ■ INTERNET

HYPERPLANNING 2006



*2 touches
pour rentrer
toutes vos données.*

Changez-vous la vie, changez de planning !

Présentation gratuite chez vous sur simple demande (☎ 04 96 15 21 70 / www.index-education.com)



INDEX-EDUCATION.COM

LES LOGICIELS QUI FONT AVANCER L'ÉCOLE